Commission Départementale de footbal

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél.: 05.34.36.12.40

Site Internet: www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.fr



L'adversaire et l'arbitre sont les partenaires qui nous font progresser 12 avril 2023 **N°31**



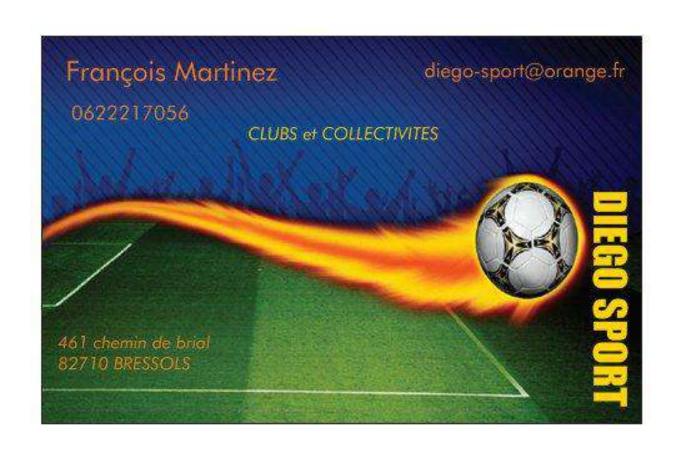


- Réunion de la Commission,
- Tense-bête,
- Information licences,
- Résultats Semaine 14,
- Sportivité Semaine 14,
- Sanctions,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier Semaines 16 à 17.

SAISON 2022 - 2023

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Mardi 11 avril 2023.

Présents: Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE BETE

O FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

①Nom du site : fsqt31.fr

②Pour accéder au bulletin : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

③Pour accéder aux classements : ☑ FOOTBALL A 11

☑ CHAMPIONNATS

④Pour accéder au règlement intérieur : ☑ FOOTBALL A 11

☑ PRESENTATION

☑ REGLEMENT INTERIEUR

ODECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

①site: http://www.mutuelle-des-sportifs.com

②onglet: « en cas d'accident ».

3télécharger le document en format pdf.

OTARIFS

**Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8.00 €

Indemnité de déplacement : 38.00 €

Soit un total de 46.00 € à régler pour moitié soit 23.00 € par équipe (ou 46.00 € par équipe pour les rencontres ou y a deux arbitres).

OPARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines:

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, 1/4 des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

9 LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans un autre club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans le même club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession le carton blanc.

<u>Important</u>: Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

OCOULEUR FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de COULEUR ROSE pour la Coupe Haute-Garonne, les feuilles de COULEUR VERTE pour la Coupe de Printemps, les feuilles de COULEUR JAUNE pour la Coupe Occitane et les feuilles de COULEUR BLANCHE pour le Championnat.

OREDACTION FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes n'apparaissent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

3CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

OCONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

OQUALIFICATIONS JOUEURS

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit **OBLIGATOIREMENT** <u>se munir d'une pièce d'identité</u>, ou être en possession de <u>sa licence de la saison dernière</u>, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

<u>ATTENTION</u>: Pour la pièce d'identité seule l'original ou la photocopie sera accepté (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée

O O REPORT DE MATCH

Pour un report de match, vous devez le demander au plus tard <u>avant le lundi midi</u> suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par "courrier électronique", la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible, et être scannée et envoyée en pièce jointe. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

O O EQUIPEMENTS DES EQUIPES

RESPECT DES COULEURS:

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes "visiteurs".

<u>ART 14-A: MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS</u>

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

• le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

LES BALLONS:

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

<u>ART 14-D: MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS</u>

Les ballons sont fournis, sous peine de la perte du match, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES

A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un DELAI DE UN MOIS ET DEMI (1.5) AU MAXIMUM (SOIT 6 SEMAINES) pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées par commission)

Passé cette date, les joueurs concernés par des LICENCES NON VALIDEES seront AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES et ne pourront plus PARTICIPER aux rencontres de leurs équipes sous peine de SANCTIONS (match perdu pour le club)



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
AS DRT	31/10 (1)	07/11 (1)			12/12
AS DR I	14/11 (1)	29/11 (1)			02/01
ASFP LUSITANOS	17/10 (1)	17/10 (1)			28/11
AGATE FC	30/01(1)	08/02 (1)			20/03
INTERNAT FC	03/01 (1)	30/01 (1)			13/02
INTERNAT FC	06/02 (3)	20/02 (3)			20/03
IO TEAM	10/10 (1)	10/10 (1)			21/11
IO IEAW	23/01 (2)	20/02 (2)	06/03 (2)	06/03(2)	06/03
NIMPA OT	10/10 (2)	07/11 (2)			21/11
NIMBA OT	06/02 (3)	20/02 (3)			20/03
FC POTO	06/02 (1)	20/02 (1)	20/03 (1)	20/03 (1)	20/03
SAINT ALBAN	26/09 (1)	03/10 (1)			07/11

16/09 (21)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences
	validés par Commission et non retirés par club
16/09 (21)	Licences validées par Commission et récupérées par club
16/09 (21)	Avertissement => délai restant inférieur à 2 semaines avant disqualification Joueurs ou licences validées par commission et non retirés par club
31/10	Date limite pour Traitement complet du dossier
31/10	Date de disqualification du (des) joueur(s)
	•



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences NON VALIDEES par

la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du (des) JOUEUR(S)	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
AS DRT	GRANENA Fabrice	695573	A compter du 12/12/2022
AS DRT	SOUBIELLE Jérôme	55501519	A compter du 02/01/2023
ASFP LUSITANOS	AGUIAR VIEIRA Géovane	921419	A compter du 28/11/2022
AGATE FC	NDONG AYIKA MENSANH Jean Valéry	681801	A compter du 20/03/2023
	ADAM Raphaël	985437	A compter du 13/02/2023
INTERNAT FC	GUIBERT Alexandre JAULIN Geoffrey RAMIREZ Arnaud	992324 992327 992325	A compter du 20/03/2023
IO TEAM	MESTRE Kévin	55542981	A compter du 21/11/2022
	KEITA WAZIR Deen SOUMAH Mamoudou	906392 810003	A compter du 21/11/2022
NIMBA O.T	GBILIMOU Jean Pierre MANGANE Mouhamet SOUMAH IBRAHIMA SORY Dominique	918046 992580 992366	A compter du 20/03/2023
SAINT ALBAN	DAUNIS Nicolas	656627	A compter du 07/11/2022

si explications nécessaires contacter Marcel MARTINS à la commission.

RESULTATS

SEMAINE 14 DU 03/04/2023 AU 07/04/2023

Division Excellence : Journée 14 retour

FC POTO	2	-	2	ATHLETICO TOLOSA B	
USEMA COLOMIERS	5	-	2	MECAPROTEC FC	
ASC CNES	0	-	4	PASPORT	
AJ SAINT EXUPERY	2	-	5	ASEAT	

Exempt: FC CANTOU'LOUSAIN

Division Promotion Excellence: Journée 14 retour

LES SHADOCKS DE SEILH	2	-	1	ALTRAN FOOT	
AGATE FC	1	-	1	TOULOUSE SA	
DYNAMO FC	Ι,	Joué S1	1	FORZA VIOLA FC	
O. TOULOUSE		Remis		US AERO FOOT	and the same

Exempt: ATHLETICO TOLOSA A

Division Honneur : Journée 14 retour

ASFP LUSITANOS	6	-	1	MISTRAL PL		
GRINTA US	1	-	2	SAINT ALBAN		
IO TEAM	0	-	3	AS MATRA		
TOLOSA DUCKS	2	-	3	NIMBA OT		

Exempt: FC BALEC

Division Promotion: Journée 14 retour

SB LAUNAGUET FC	10	-	0	SOPRA STERIA FOOT	
LES VIEILLES CANAILLES		Remis		AS DRT	
AS EVOTEC		Remis		INTERNAT FC	

Trophée des Promotions : Journée 4

RCLSP	3	-	0	ASCA	F	
-------	---	---	---	------	---	--

Non communication téléphonique du résultat	*	Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	AI.
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR

<u>Rappel semaine 13 :</u> Feuille de match non parvenue dans les délais **3** match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 14

CINQ sorties temporaires, QUATRE avertissements et TROIS exclusions directes pour 11 rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre SB FC LAUNAGUET / SOPRA STERIA FOOT du 03/04/23 - Promotion - Journée 14 retour :

Pour "COUP A ADVERSAIRE"

- EXCLUSION -

MICHONSKA Roman, licence n°871531, (SOPRA STERIA FOOT)

- Suspendu, en attente du traitement par la commission.

Pour "COUP A ADVERSAIRE"

- EXCLUSION -

GILLARD Mehdy, licence n°852373, (SB FC LAUNAGUET)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

Pour "COUP A ADVERSAIRE"

- EXCLUSION -

MINA Mehdi, licence n°55600189, (SB FC LAUNAGUET)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 16 DU 17/04/2023 AU 21/04/2023

Division: Excellence - Journée 15 retour

ASC CNES USEMA COLOMIERS Voir feuille des rencontres de ce bulletin

ATHLETICO TOLOSA B ASEAT Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " A définir " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".

Adresse terrains extérieurs utilisé par les clubs :

ALTRAN FOOT: Blagnac (Synthé): Stade des Barradels - 2 rue des Cyclamens

ASCA: Beaupuy (Hb): Stade Fernando Mena - rue du stade

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse: 118 route de Narbonne

USEMA COLOMIERS: Colomiers (Synt): Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud

GRINTA US: Baziège (Hb): Chemin de la Plaine d'Amont

INTERNAT FC: Fenouillet (Hb): Complexe sportif du Ramier - rue de la plage

ASFP LUSITANOS: Castelginest (Hb): Complexe sportif centre - 4 rue du docteur Matéo

SHADOCKS DE SEILH: Seilh (Synthé): Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe

MECAPROTEC FC: Muret (Synthé): Stade Colette Besson - 40 avenue Henri Peyrusse

RCLSP: Roques sur Garonne (Hb): Chemin du stade

SAINT ALBAN: St Alban (Hb): Stade Faure - rue de Salgareda

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin de la Palanque

SEMAINE 16 DU 17/04/2023 AU 21/04/2023

Division : Excellence - Journée 15 retour

ASC CNES USEMA COLOMIERS Remis

PASPORT FC CANTOU'LOUSAIN Sordelo Hb. Je 20/04 19h45

AJ SAINT EXUPERY MECAPROTEC FC Remis

ATHLETICO TOLOSA B ASEAT M.Cerdan St. Lu 17/04 19h45

Exempt: FC POTO

Division: Promotion Excellence - Journée 15 retour

AGATE FC O. TOULOUSE Remis

DYNAMO FC ALTRAN FOOT Blagnac Baradels Synt Je 20/04 21h00 ATHLETICO TOLOSA A TOULOUSE SA Sordelo Hb. Me 19/04 19h45 SHADOCKS DE SEILH US AERO FOOT Seilh Synthé. Ve 21/04 20h45

Exempt: FORZA VIOLA FC

Division	: Honneur	- Journée	15 retour
CDINITAL	10	MAICT	ם אם.

GRINTAUS	MISTRALPL	Baziege Hb	Lu 17/04	20n30
AS MATRA	FC BALEC	Barran Hb.	Ma 18/04	19h45
SAINT ALBAN	ASFP LUSITANOS	Saint Alban Faure Hb.	Lu 17/04	20h30
TOLOSA DUCKS	IO TEAM	Argoulets St.	Je 20/04	19h45

Exempt: NIMBA OT

INTERNAT FC

Division: Promotion - Journée 15 retour

AS EVOTEC AS DRT Lardenne Synthé. Me 19/04 19h45
VIEILLES CANAILLES RCLSP Roques Hb Lu 17/04 20h30
SOPRA STERIA FOOT INTERNAT FC Sordelo St. Je 20/04 19h45

Trophée des Promotions : Journée 3

ASCA SB FC LAUNAGUET Beaupuy Hb. Me 19/04 20h15

RATTRAPAGE

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1/4 de finale

MECAPROTEC FC AGATE FC Muret Auriol Synthé. Lu 17/04 20h00

SEMAINE 17 DU 24/04/2023 AU 28/04/2023

RATTRAPAGE

Division: Excellence - Journée 13 retour (remis du 20/03/23)							
ASEAT	FC CANTOU'LOUSAIN	Sordelo Hb.	Me 26/04	19h45			
Division: Excellence - Jo	,	*	NA 00/04	001.00			
ASC CNES AJ SAINT EXUPERY	USEMA COLOMIERS MECAPROTEC FC	Capitany Synthé. Barran Hb.	Me 26/04 Ma 25/04	20h00 19h45			
Division: Promotion Excellence - Journée 7 aller (remis du 13/01/23)							
DYNAMO FC	SHADOCKS DE SEILH	Sordelo St.	Me 26/04	19h45			
Division: Promotion Exc	Division: Promotion Excellence - Journée 15 retour (remis de S16/23)						
AGATE FC	O. TOULOUSE	Sordelo Hb.	Je 27/04	19h45			
Division: Honneur - Jou	rnée 8 aller (remis de S03/2	23)					
GRINTA US	IO TEAM	Baziège Hb.	Lu 24/04	20h30			
NIMBA OT	FC BALEC	M.Cerdan St.	Lu 24/04	19h45			
Division: Promotion - Journée 11 retour (remis de S07/23)							
AS DRT	RCLSP	Lardenne Synthé.	Me 26/04	19h45			
Division: Promotion - Journée 13 retour (remis du 20/03/23)							

MATCH AVANCE

Fenouillet Hb.

Lu 24/04 20h00

Division: Honneur - Journée 16 retour (avancé de S19/23)

SB FC LAUNAGUET

ASFP LUSITANOS TOLOSA DUCKS Castelginest Hb. Lu 24/04 20h30

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél.: 05.34.36.12.40

 $Site\ Internet: www.fsgt31.fr$

accueil@31.fsgt.fr



L'adversaire et l'arbitre sont les partenaires qui nous font progresser 18 avril 2023 **N°32**



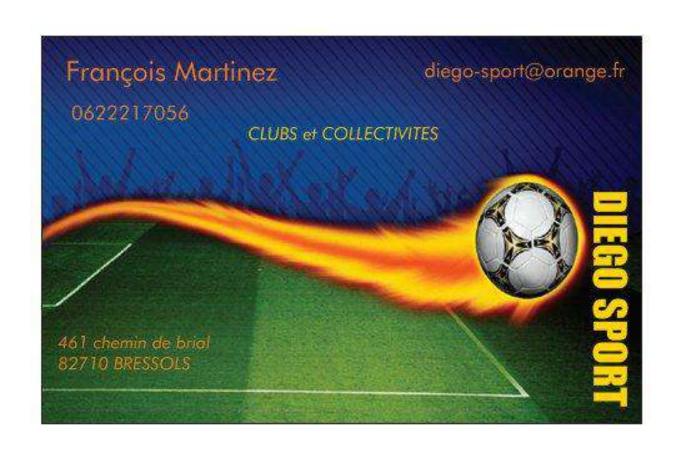


- Réunion de la Commission,
- Tense-bête,
- Information licences,
- Trésorerie,
- Résultats Semaine 15,
- Rectificatif résultat,
- Sportivité Semaine 15,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier Semaines 17 à 20.

SAISON 2022 - 2023

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 17 avril 2023.

<u>Présents</u>: Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE BETE

O FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

①Nom du site: fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

③Pour accéder aux classements : ☑ FOOTBALL A 11

☑ CHAMPIONNATS

⊕ Pour accéder au règlement intérieur :
☑ FOOTBALL A 11

☑ PRESENTATION

☑ REGLEMENT INTERIEUR

ODECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

②onglet: « en cas d'accident ».

3télécharger le document en format pdf.

OTARIFS

**Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8.00 €

Indemnité de déplacement : 38.00 €

Soit un total de 46.00 € à régler pour moitié soit 23.00 € par équipe (ou 46.00 € par équipe pour les rencontres ou y a deux arbitres).

OPARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ **des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

9 LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans un autre club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans le même club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession le carton blanc.

<u>Important</u>: Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

OCOULEUR FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de COULEUR ROSE pour la Coupe Haute-Garonne, les feuilles de COULEUR VERTE pour la Coupe de Printemps, les feuilles de COULEUR JAUNE pour la Coupe Occitane et les feuilles de COULEUR BLANCHE pour le Championnat.

OREDACTION FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes n'apparaissent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

3CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

OCONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée "Forfait".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

OQUALIFICATIONS JOUEURS

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit **OBLIGATOIREMENT** <u>se munir d'une pièce d'identité</u>, ou être en possession de <u>sa licence de la saison dernière</u>, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

<u>ATTENTION</u>: Pour la pièce d'identité seule l'original ou la photocopie sera accepté (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée

O O REPORT DE MATCH

Pour un report de match, vous devez le demander au plus tard <u>avant le lundi midi</u> suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par "courrier électronique", la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible, et être scannée et envoyée en pièce jointe. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

O O EQUIPEMENTS DES EQUIPES

RESPECT DES COULEURS:

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes "visiteurs".

<u>ART 14-A: MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS</u>

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

• le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

LES BALLONS:

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

<u>ART 14-D: MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS</u>

Les ballons sont fournis, sous peine de la perte du match, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES

A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un DELAI DE UN MOIS ET DEMI (1.5) AU MAXIMUM (SOIT 6 SEMAINES) pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées par commission)

Passé cette date, les joueurs concernés par des LICENCES NON VALIDEES seront AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES et ne pourront plus PARTICIPER aux rencontres de leurs équipes sous peine de SANCTIONS (match perdu pour le club)



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
AS DRT	31/10 (1)	07/11 (1)			12/12
AS DR I	14/11 (1)	29/11 (1)			02/01
ASFP LUSITANOS	17/10 (1)	17/10 (1)			28/11
AGATE FC	30/01(1)	08/02 (1)			20/03
INTERNAT FC	03/01 (1)	30/01 (1)			13/02
INTERNAT FC	06/02 (3)	20/02 (3)			20/03
IO TEAM	10/10 (1)	10/10 (1)			21/11
IO I EAW	23/01 (2)	20/02 (2)	06/03 (2)	06/03(2)	06/03
NIMBA OT	10/10 (2)	07/11 (2)			21/11
	06/02 (3)	20/02 (3)			20/03
FC POTO	06/02 (1)	20/02 (1)	20/03 (1)	20/03 (1)	20/03
SAINT ALBAN	26/09 (1)	03/10 (1)			07/11

16/09 (21)	
16/09 (21)	
16/09 (21)	
31/10	
31/10	

Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club

Licences validées par Commission et récupérées par club

Avertissement => délai restant inférieur à 2 semaines avant disqualification Joueurs ou licences validées par commission et non retirés par club

Date limite pour Traitement complet du dossier

Date de disqualification du (des) joueur(s)



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences NON VALIDEES par

la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du (des) JOUEUR(S)	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
AS DRT	GRANENA Fabrice	695573	A compter du 12/12/2022
ASDRI	SOUBIELLE Jérôme	55501519	A compter du 02/01/2023
ASFP LUSITANOS	AGUIAR VIEIRA Géovane	921419	A compter du 28/11/2022
AGATE FC	NDONG AYIKA MENSANH Jean Valéry	681801	A compter du 20/03/2023
	ADAM Raphaël	985437	A compter du 13/02/2023
INTERNAT FC	GUIBERT Alexandre JAULIN Geoffrey RAMIREZ Arnaud	992324 992327 992325	A compter du 20/03/2023
IO TEAM	MESTRE Kévin	55542981	A compter du 21/11/2022
	KEITA WAZIR Deen SOUMAH Mamoudou	906392 810003	A compter du 21/11/2022
NIMBA O.T	GBILIMOU Jean Pierre MANGANE Mouhamet SOUMAH IBRAHIMA SORY Dominique	918046 992580 992366	A compter du 20/03/2023
SAINT ALBAN	DAUNIS Nicolas	656627	A compter du 07/11/2022

si explications nécessaires contacter Marcel MARTINS à la commission.

TRESORERIE

Les clubs FC POTO & SB FC LAUNAGUET doivent se mettre en conformité avec la trésorerie du comité avant le 02/05 (licence arbitre non réglée).

Passé cette date, les clubs auront toutes leurs <u>rencontres perdues jusqu'à</u> <u>régularisation.</u>

RESULTATS

SEMAINE 15 DU 11/04/2023 AU 14/04/2023

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1/4 de finale

MECAPROTEC FC		Remis		AGATE FC	
FORZA VIOLA FC	3	-	4	FC POTO	

Coupe de Printemps : 1/4 de finale

	=	· F · · · · · · ·	<i>J</i>					
FC	POTO (F7)			0	-	6	RCLSP	

RATTRAPAGE

FC CANTOU'LOUSAIN	0	-	1	USEMA COLOMIERS	
				·	
Division : Excellence - Journée	e 13 retour				
ASC CNES	1	-	2	AJ SAINT EXUPERY	
Division : Promotion Excellenc	ce - Journée	12 ret	our		
TOULOUSE SA		Remi	s	SHADOCKS DE SEILH	
D D E H	T /	15			
Division : Promotion Excellence	<u>ce - Journée</u>	15 ret	our		4 =
AGATE FC		Remis		O. TOULOUSE	100
	, ,		1 1		
Division : Honneur - Journée I	15 retour				
<i>Division : Honneur - Journée I</i> NIMBA OT	15 retour	Remi	s	MISTRAL P.L.	
	15 retour	Remi	s	MISTRAL P.L.	
NIMBA OT		Remis	s	MISTRAL P.L.	
		Remi:	3	MISTRAL P.L. TOLOSA DUCKS	**
NIMBA OT Division: Excellence - Journée FC BALEC	e 11 retour 6	Remis			
NIMBA OT Division : Excellence - Journée	e 11 retour 6	Remis			

Non communication téléphonique du résultat	A	Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	AI A
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

<u>Rappel semaine 14 :</u> Feuille de match non parvenue dans les délais **3** match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

RECTIFICATIF RESULTAT

SEMAINE 14 DU 03/04/2023 AU 07/04/2023

Division: Promotion - Journée 14 retour

AS EVOTEC	0	-	2	INTERNAT FC	

SPORTIVITE SEMAINE 15

UNE sortie temporaire, **DOUZE** avertissements et **DEUX** exclusions (dont une pour deux sanctions) pour 8 rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre SB FC LAUNAGUET / SOPRA STERIA FOOT du 03/04/23 - Promotion - Journée 14 retour :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (Art 32 - §L - a), décide :

Pour "*COUP RECIPROQUE*"

- EXCLUSION -

MICHONSKA Roman, licence n°871531, (SOPRA STERIA FOOT)

- Six (6) matchs de suspension ferme + quatre (4) matchs de suspension avec sursis à compter du 11/04/2023.

Rencontre ATHLETICO TOLOSA B / FC POTO du 07/04/23 - Excellence - Journée 14 retour :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (Art 32 - §D - d), décide :

Pour "PROPOS EXCESSIFS ENVERS L'ARBITRE"

- EXCLUSION -

CENINI Jérôme, licence n°169048, (ATHLETICO TOLOSA B)

- Deux (2) matchs de suspension ferme + deux (2) matchs de suspension avec sursis à compter du 11/04/2023.

Pour "*ENFREINDRE AVEC PERSISTANCE LES REGLES DU JEU* "

- AVERTISSEMENT -, puis - AVERTISSEMENT -

Pour " *PROPOS INCORRECTS* "

Soit 2 (deux) sanctions au cours de la rencontre

Ce qui entraîne (Art 32 - §B - a et Art 32 - §B - e)

- EXCLUSION -

JUNCA Mickaël, licence n°55561372, (ATHLETICO TOLOSA B)

- Un (1) match de suspension ferme l'automatique.

Pour " TACLE IRREGULIER "

- AVERTISSEMENT -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 18/11/2022 (ART 32 - §B - f),

PALAMENGA Michaël, licence n°185110, (FC POTO)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 24/04/2023.

SANCTIONS EN RETARD

Rencontre TOULOUSE SA / ALTRAN FOOT du 09/02/2023 - Promotion excellence - Journée 10 retour :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (Art 32 - §K - a), décide :

Pour " TACLE VIOLENT AVEC BLESSURE "

- EXCLUSION -

RASOLOFO Hasina, licence n°401594, (TOULOUSE SA)

- Huit (8) matchs de suspension ferme + Quatre (4) matchs de suspension avec sursis.

Le joueur ayant déjà purgé l'automatique le 16/02/2023, reste Sept (7) matchs de suspension ferme + Quatre (4) matchs de suspension avec sursis à compter du 17/04/2023.

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 17 DU 24/04/2023 AU 28/04/2023

Division: Promotion Excellence - Journée 7 aller

DYNAMO FC SHADOCKS DE SEILH Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " A définir " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".

Adresse terrains extérieurs utilisé par les clubs :

ALTRAN FOOT: Blagnac (Synthé): Stade des Barradels - 2 rue des Cyclamens

ASCA: Beaupuy (Hb): Stade Fernando Mena - rue du stade

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse: 118 route de Narbonne USEMA COLOMIERS: Colomiers (Synt): Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud

GRINTA US: Baziège (Hb): Chemin de la Plaine d'Amont

INTERNAT FC: Fenouillet (Hb): Complexe sportif du Ramier - rue de la plage

ASFP LUSITANOS: Castelginest (Hb): Complexe sportif centre - 4 rue du docteur Matéo

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe

MECAPROTEC FC: Muret (Synthé): Stade Colette Besson - 40 avenue Henri Peyrusse

RCLSP: Roques sur Garonne (Hb): Chemin du stade

SAINT ALBAN: St Alban (Hb): Stade Faure - rue de Salgareda

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin de la Palanque

SEMAINE 17 DU 24/04/2023 AU 28/04/2023

RATTRAPAGE

Division: Excellence - Jo ASEAT	ournée 13 retour (remis du FC CANTOU'LOUSAIN	20/03/23) Sordelo Hb	Me 26/04	19h45		
Division: Excellence - Jo ASC CNES AJ SAINT EXUPERY	USEMA COLOMIERS	<i>S16/23)</i> Capitany Synthé. Barran Hb	Me 26/04 Ma 25/04	20h00 19h45		
Division: Promotion Exc DYNAMO FC	ellence - Journée 7 aller SHADOCKS DE SEILH	,	Ve 28/04	20h45		
Division: Promotion Exc AGATE FC	rellence - Journée 15 reto O. TOULOUSE	ur (remis de S16/23) Sordelo Hb	Je 27/04	19h45		
<i>Division: Honneur - Jou</i> GRINTA US NIMBA OT	rnée 8 aller (remis de S03/2 IO TEAM FC BALEC	23) Baziège Hb M.Cerdan St	Lu 24/04 Lu 24/04	20h30 19h45		
Division: Promotion - Jo AS DRT	urnée 11 retour (remis de l RCLSP	S07/23) Lardenne Synthé	Me 26/04	19h45		
Division: Promotion - Jo INTERNAT FC	ournée 13 retour (remis du SB FC LAUNAGUET	20/03/23) Fenouillet Hb	Lu 24/04	20h00		
MATCH AVANCE						
Division: Honneur - Jou ASFP LUSITANOS	rnée 16 retour (avancé de l TOLOSA DUCKS	S19/23) Castelginest Hb	Lu 24/04	20h30		

SEMAINE 18 DU 02/05/2023 AU 05/05/2023

TREVE

SEMAINE 19 DU 09/05/2023 AU 12/05/2023

Division: Excellence - Jo	ournee 16 retour					
FC POTO	ASC CNES	Barran Hb	Ve 12/05	19h45		
FC CANTOU'LOUSAIN	MECAPROTEC FC	Lardenne Synthé	Me 10/05	19h45		
PASPORT	AJ SAINT EXUPERY	Sordelo Hb	Me 10/05	19h45		
USEMA COLOMIERS	ASEAT	Capitany Synthé	Me 10/05	20h00		
Exempt: ATHLETICO TOLOSA B						

Division: Promotion Excellence - Journée 16 retour

FORZA VIOLA FC	ATHLETICO TOLOSA A	Stadium n°4 Synthé	Je 11/05	20h15
SHADOCKS DE SEILH	DYNAMO FC	Seilh Synthé	Ve 12/05	20h45
O. TOULOUSE	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Synt	Je 11/05	21h00
US AERO FOOT	TOULOUSE SA	Sordelo St	Me 10/05	19h45

Exempt: AGATE FC

Division: Honneur - Journée 16 retour

MISTRAL PL	AS MATRA	Barran Hb	Ma 09/05	19h45
IO TEAM	GRINTA US	Sordelo St	Je 11/05	19h45
FC BALEC	NIMBA OT	Argoulets St.	Je 11/05	19h45

TOLOSA DUCKS ASFP LUSITANOS Joué le 24/04

Exempt: SAINT ALBAN

Division: Promotion - Journée 16 retour

ASCA AS EVOTEC Beaupuy Me 10/05 20h15 VIEILLES CANAILLES SB FC LAUNAGUET Sordelo Hb Je 11/05 19h45

AS DRT INTERNAT FC A définir

Trophée des Promotions : Journée 6

SOPRA STERIA FOOT RCLSP A définir

SEMAINE 20 DU 15/05/2023 AU 17/05/2023

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin: 1/2 finales

SB FC LAUNAGUET AS DRT Launaguet Hb Lu 15/05 20h15 AGATE FC FC POTO Barran Hb Ma 16/05 19h45

Coupe de Printemps : 1/2 finales

RCLSP BELLA BARBARIANS (F7) Roques Hb Lu 15/05 20h30 AS CNRS (F7) FC CANTOU'LOUSAIN Blagnac Baradels Synt Ma 16/05 20h30

RATTRAPAGE

Division: Promotion Excellence - Journée 11 retour (remis du 16/02)

ATHLETICO TOLOSA A O. TOULOUSE Sordelo Hb Me 17/05 19h45

Division: Promotion Excellence - Journée 12 retour (remis du 17/03)

TOULOUSE SA SHADOCKS DE SEILH M. Cerdan St Lu 15/05 19h45

Division : Honneur - Journée 9 aller (remis du 23/01)

GRINTA US FC BALEC Baziège Hb Lu 15/05 20h30

Division : Honneur - Journée 10 retour (remis du 10/02)

NIMBA OT MISTRAL PL Lardenne Synthé Me 17/05 19h45

SEMAINE 19 DU 09/05/2023 AU 12/05/2023

Division: Excellence - Journée 16 retour

FC POTO ASC CNES Barran Hb Ve 12/05 19h45

FC CANTOU'LOUSAIN PASPORT USEMA COLOMIERS <u>Exempt</u> : ATHLETICO TOL	MECAPROTEC FC AJ SAINT EXUPERY ASEAT OSA B	Lardenne Synthé Sordelo Hb Capitany Synthé	Me 10/05 Me 10/05 Me 10/05	19h45 19h45 20h00
Division: Promotion Ex FORZA VIOLA FC SHADOCKS DE SEILH O. TOULOUSE US AERO FOOT Exempt: AGATE FC	cellence - Journée 16 reto ATHLETICO TOLOSA A DYNAMO FC ALTRAN FOOT TOULOUSE SA	Stadium n°4 Synthé Seilh Synthé Blagnac Baradels Synt Sordelo St	Je 11/05 Ve 12/05 Je 11/05 Me 10/05	20h15 20h45 21h00 19h45
Division: Honneur - Jou MISTRAL PL IO TEAM FC BALEC TOLOSA DUCKS Exempt: SAINT ALBAN	urnée 16 retour AS MATRA GRINTA US NIMBA OT ASFP LUSITANOS	Barran Hb Sordelo St Argoulets St. Joué le 24/04	Ma 09/05 Je 11/05 Je 11/05	19h45 19h45 19h45
Division: Promotion - Jo ASCA VIEILLES CANAILLES AS DRT	AS EVOTEC SB FC LAUNAGUET INTERNAT FC	Beaupuy Sordelo Hb <i>A définir</i>	Me 10/05 Je 11/05	20h15 19h45

Trophée des Promotions : Journée 6 SOPRA STERIA FOOT RCLSP

A définir

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél.: 05.34.36.12.40

Site Internet: www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.fr



L'adversaire et l'arbitre sont les partenaires qui nous font progresser 25 avril 2023 N°33



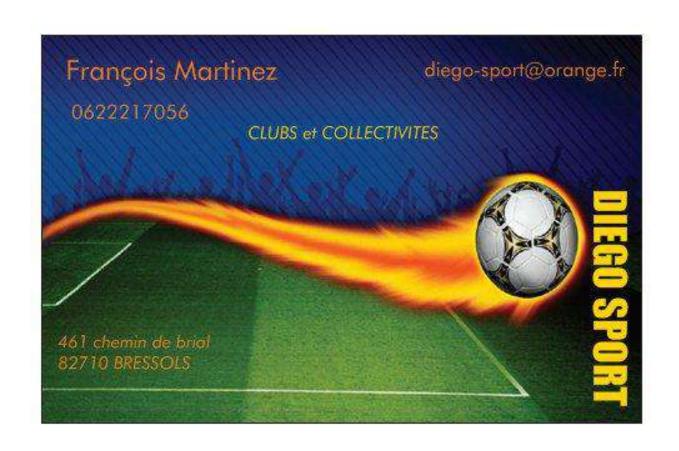


- Réunion de la Commission,
- Tense-bête,
- Information licences,
- Trésorerie,
- Résultats Semaine 16,
- Sportivité Semaine 16,
- Sanctions,
- Remerciements,
- Coupe Occitane,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier Semaines 18 à 21.

SAISON 2022 - 2023

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 24 avril 2023.

<u>Présents</u>: Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME et Marcel MARTINS.

PENSE BETE

O FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

①Nom du site: fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

③Pour accéder aux classements : ☑ FOOTBALL A 11

☑ CHAMPIONNATS

⊕ Pour accéder au règlement intérieur :
☑ FOOTBALL A 11

☑ PRESENTATION

☑ REGLEMENT INTERIEUR

ODECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

②onglet: « en cas d'accident ».

3télécharger le document en format pdf.

OTARIFS

**Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8.00 €

Indemnité de déplacement : 38.00 €

Soit un total de 46.00 € à régler pour moitié soit 23.00 € par équipe (ou 46.00 € par équipe pour les rencontres ou y a deux arbitres).

OPARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ **des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

9 LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans un autre club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans le même club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession le carton blanc.

<u>Important</u>: Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

OCOULEUR FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de COULEUR ROSE pour la Coupe Haute-Garonne, les feuilles de COULEUR VERTE pour la Coupe de Printemps, les feuilles de COULEUR JAUNE pour la Coupe Occitane et les feuilles de COULEUR BLANCHE pour le Championnat.

OREDACTION FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes n'apparaissent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

3CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

OCONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée "Forfait".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

OQUALIFICATIONS JOUEURS

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit **OBLIGATOIREMENT** <u>se munir d'une pièce d'identité</u>, ou être en possession de <u>sa licence de la saison dernière</u>, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

<u>ATTENTION</u>: Pour la pièce d'identité seule l'original ou la photocopie sera accepté (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée

O O REPORT DE MATCH

Pour un report de match, vous devez le demander au plus tard <u>avant le lundi midi</u> suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par "courrier électronique", la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible, et être scannée et envoyée en pièce jointe. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

O O EQUIPEMENTS DES EQUIPES

RESPECT DES COULEURS:

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes "visiteurs".

<u>ART 14-A: MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS</u>

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

• le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

LES BALLONS:

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

<u>ART 14-D: MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS</u>

Les ballons sont fournis, sous peine de la perte du match, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES

A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un DELAI DE UN MOIS ET DEMI (1.5) AU MAXIMUM (SOIT 6 SEMAINES) pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences -Retour des licences à valider & Retrait des licences validées par commission)

Passé cette date, les joueurs concernés par des LICENCES NON VALIDEES seront AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES et ne pourront plus PARTICIPER aux rencontres de leurs équipes sous peine de SANCTIONS (match perdu pour le club)



🙎 SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
AS DRT	31/10 (1)	07/11 (1)			12/12
AS DRT	14/11 (1)	29/11 (1)			02/01
ASFP LUSITANOS	17/10 (1)	17/10 (1)			28/11
AGATE FC	30/01(1)	08/02 (1)			20/03
INTERNAT FC	03/01 (1)	30/01 (1)	19/04(1)	24/04 (1)	13/02
INTERNAT FC	06/02 (3)	20/02 (3)	19/04(3)	24/04 (3)	20/03
IO TEAM	10/10 (1)	10/10 (1)			21/11
IO I EAW	23/01 (2)	20/02 (2)	06/03 (2)	06/03(2)	06/03
NIMPAOT	10/10 (2)	07/11 (2)			21/11
NIMBA OT	06/02 (3)	20/02 (3)			20/03
FC POTO	06/02 (1)	20/02 (1)	20/03 (1)	20/03 (1)	20/03
SAINT ALBAN	26/09 (1)	03/10 (1)			07/11

16/09 (21)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences
	validés par Commission et non retirés par club
16/09 (21)	Licences validées par Commission et récupérées par club
16/09 (21)	Avertissement => délai restant inférieur à 2 semaines avant disqualification Joueurs ou licences validées par commission et non retirés par club
31/10	Date limite pour Traitement complet du dossier
31/10	Date de disqualification du (des) joueur(s)

URGENT: Les Clubs de IO TEAM (2) & FC POTO (1) sont priés de venir retirer de toute urgence à la commission, leurs licences validées depuis un certain temps.



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences NON VALIDEES par

la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du (des) JOUEUR(S)	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
AS DRT	GRANENA Fabrice	695573	A compter du 12/12/2022
AS DR I	SOUBIELLE Jérôme	55501519	A compter du 02/01/2023
ASFP LUSITANOS	AGUIAR VIEIRA Géovane	921419	A compter du 28/11/2022
AGATE FC	NDONG AYIKA MENSANH Jean Valéry	681801	A compter du 20/03/2023
IO TEAM	MESTRE Kévin	55542981	A compter du 21/11/2022
	KEITA WAZIR Deen SOUMAH Mamoudou	906392 810003	A compter du 21/11/2022
NIMBA O.T	GBILIMOU Jean Pierre MANGANE Mouhamet SOUMAH IBRAHIMA SORY Dominique	918046 992580 992366	A compter du 20/03/2023
SAINT ALBAN	DAUNIS Nicolas	656627	A compter du 07/11/2022

si explications nécessaires contacter Marcel MARTINS à la commission.

TRESORERIE

Les clubs FC POTO & SB FC LAUNAGUET doivent se mettre en conformité avec la trésorerie du comité avant le 02/05 (licence arbitre non réglée).

Passé cette date, les clubs auront toutes leurs rencontres perdues jusqu'à régularisation.

RESULTATS

SEMAINE 16 DU 17/04/2023 AU 21/04/2023

Division: Excellence - Journée 15 retour

ASC CNES		remis		USEMA COLOMIERS	
PASPORT	1	-	1	FC CANTOU'LOUSAIN	
AJ SAINT EXUPERY		remis		MECAPROTEC FC	
ATHLETICO TOLOSA B	0	-	3	ASEAT	F

Exempt: FC POTO

Division: Promotion Excellence - Journée 15 retour

AGATE FC		remis		O. TOULOUSE	
DYNAMO FC	0	-	1	ALTRAN FOOT	
ATHLETICO TOLOSA A	0	-	4	TOULOUSE SA	

SHADOCKS DE SEILH	5	-	1	US AERO FOOT
-------------------	---	---	---	--------------

Exempt: FORZA VIOLA FC

Division: Honneur - Journée 15 retour

GRINTA US	4	-	3	MISTRAL PL	
AS MATRA	4	-	1	FC BALEC	
SAINT ALBAN	1	-	1	ASFP LUSITANOS	
TOLOSA DUCKS	0	-	3	IO TEAM	F

Exempt: NIMBA OT

Division: Promotion - Journée 15 retour

AS EVOTEC	2	-	3	AS DRT	
LES VIEILLES CANAILLES	0	-	3	RCLSP	F
SOPRA STERIA FOOT	0	-	3	INTERNAT FC	F

Trophée des Promotion: Journée 5

					
ASCA	3	-	0	SB FC LAUNAGUET	F

RATTRAPAGE

Coupe de la HAUTE-GARONNE - Henri CRESPIN : 1/4 de finale

MECAPROTEC FC	2	-	3	AGATE FC

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	#I
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	Winds.

Rappel semaine 14 : Feuille de match non parvenue dans les délais 3 match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 16

UNE sortie temporaire, ONZE avertissements pour 9 rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre PASPORT / FC CANTOU'LOUSAIN du 20/04/23 - Excellence - Journée 15 retour :

Pour " COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ARBITRE " - AVERTISSEMENT - Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 23/01/2023 (ART 32 - §B - f),

ANDRIEU Camille, licence n°55665719, (FC CANTOU'LOUSAIN)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 02/05/2023.

Rencontre LES SHADOCKS DE SEILH / US AERO FOOT du 21/04/23 - Promotion Excellence - Journée 15 retour :

Pour " TACLE DANGEREUX "

- AVERTISSEMENT -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 13/01/2023 (ART 32 - §B - f),

BOUALAMI Sofiane, licence n°55692671, (LES SHADOCKS DE SEILH)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 02/05/2023.

Rencontre SAINT ALBAN / ASFP LUSITANOS du 17/04/23 - Honneur - Journée 15 retour :

Pour " COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE " - AVERTISSEMENT - Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 14/11/2022 (ART 32 - §B - f),

DESMARIS Sébastien, licence n°450555, (SAINT-ALBAN)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 02/05/2023.

Pour " COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE " - AVERTISSEMENT - Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 07/01/2023 (ART 32 - §B - f),

PALANQUE Gwenal, licence n°872103, (SAINT-ALBAN)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 02/05/2023.

Pour " COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE " - AVERTISSEMENT - Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 03/04/2023 (ART 32 - §B - f),

VERISSIMO DE MORAES Lénivaldo, licence n°55713261, (ASFP LUSITANOS)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 02/05/2023.

Rencontre MECAPROTEC FC / AGATE FC du 17/04/23 - Coupe de la Haute-Garonne - 1/4 de finale :

Pour " *TACLE IRREGULIER*"

- AVERTISSEMENT -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 28/09/2022 (ART 32 - §B - f),

TONDA MAKUNGU Chris Carrel, licence n°956644, (AGATE FC)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 02/05/2023.

REMERCIEMENTS

Une valeur sûre de notre arbitrage va nous quitter pour "voguer" vers d'autres aventures et paysages.

Formé au sein même de notre comité le 12 février 1993, " arbitre Départemental " le 9 juin 1997, " arbitre Régional " le 8 février 1999, et " arbitre Inter-régional " depuis cette saison, il a arbitré brillamment de nombreux matchs, des Tournois des Sélections , des Finales de Coupes Départementales, et même une Finale de Coupe de France Auguste Delaune.

Répondant toujours présent, tu resteras un grand Monsieur.

Cher **Bernard**, nous avons été très heureux de te compter parmi nous et te souhaitons plein de réussite dans ta nouvelle vie, **MONSIEUR AURIOL**. Merci pour tout mon ami.

COUPE OCCITANE

Le club vainqueur de la saison dernière, **FC POTO**, doit rapporter à la commission, le Trophée en sa possession <u>avant le 05 Mai</u>.

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 19 DU 09/05/2023 AU 12/05/2023

Division: Promotion - Journée 16 retour

AS DRT INTERNAT FC Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Trophée des Promotions: Journée 6 SOPRA STERIA FOOT RCLSP

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " A définir " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".

Adresse terrains extérieurs utilisé par les clubs :

ALTRAN FOOT: Blagnac (Synthé): Stade des Barradels - 2 rue des Cyclamens

ASCA: Beaupuy (Hb): Stade Fernando Mena - rue du stade

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse: 118 route de Narbonne USEMA COLOMIERS: Colomiers (Synt): Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud

GRINTA US: Baziège (Hb): Chemin de la Plaine d'Amont

INTERNAT FC: Fenouillet (Hb): Complexe sportif du Ramier - rue de la plage

ASFP LUSITANOS: Castelginest (Hb): Complexe sportif centre - 4 rue du docteur Matéo

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe

MECAPROTEC FC: Muret (Synthé): Stade Colette Besson - 40 avenue Henri Peyrusse

RCLSP: Roques sur Garonne (Hb): Chemin du stade

SAINT ALBAN: St Alban (Hb): Stade Faure - rue de Salgareda

SB FC LAUNAGUET: Launaguet (Hb): Stade municipal - chemin de la Palanque

SEMAINE 18 DU 02/05/2023 AU 05/05/2023

TREVE

SEMAINE 19 DU 09/05/2023 AU 12/05/2023

SEMAINE 20 DU 15/05/2023 AU 17/05/2023

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : ½ finales				
SB FC LAUNAGUET	AS DRT	Launaguet Hb	Lu 15/05	20h15
AGATE FC	FC POTO	Barran Hb	Ma 16/05	19h45
Coupe de Printemps : ½ finales				
RCLSP	BELLA BARBARIANS (F7)	Roques Hb	Lu 15/05	20h30
AS CNRS (F7)	FC CANTOU'LOUSAIN	Blagnac Baradels Synt	Ma 16/05	20h30
DA FEDRA DA CE				

RATTRAPAGE

Division: Promotion Excellence - Journée 11 retour (remis du 16/02)

ATHLETICO TOLOSA A O. TOULOUSE Sordelo Hb Me 17/05 19h45

Division: Promotion Excellence - Journée 12 retour (remis du 17/03)

TOULOUSE SA SHADOCKS DE SEILH M. Cerdan St Lu 15/05 19h45

Division : Honneur - Journée 9 aller (remis du 23/01)

GRINTA US FC BALEC Baziège Hb Lu 15/05 20h30

Division: Honneur - Journée 10 retour (remis du 10/02)

NIMBA OT MISTRAL PL Lardenne Synthé Me 17/05 19h45

SEMAINE 21 DU 22/05/2023 AU 26/05/2023

Division: Excellence - Journée 17 retour

AJ SAINT EXUPERY FC POTO Sordelo St Je 25/05 19h45 FC CANTOU'LOUSAIN ATHLETICO TOLOSA B UT3 Paul Sabatier Hb Ve 26/05 19h45 **USEMA COLOMIERS PASPORT** Capitany Synthé Me 24/05 20h00 MECAPROTEC FC **ASEAT** Muret Auriol Synthé Lu 22/05 20h00

Exempt: ASC CNES

Division: Promotion Excellence - Journée 17 retour

Ma 23/05 19h45 DYNAMO FC ATHLETICO TOLOSA A Barran Hb TOULOUSE SA O. TOULOUSE M. Cerdan St Lu 22/05 19h45 ALTRAN FOOT AGATE FC Je 25/05 Blagnac Baradels Synt 21h00 FORZA VIOLA FC **US AERO FOOT** Stadium n°4 Synthé Je 25/05 20h15

Exempt: SHADOCKS DE SEILH

Division: Honneur - Journée 17 retour

ASFP LUSITANOS AS MATRA Sordelo Hb Je 25/05 19h45 NIMBA OT Barran Hb Ve 26/05 IO TEAM 19h45 **FC BALEC GRINTA US** Baziège Hb Lu 22/05 20h30 St Alban Faure Hb SAINT ALBAN **TOLOSA DUCKS** Lu 22/05 20h30

Exempt: MISTRAL PL

Division: Promotion - Journée 17 retour

RCLSP ASCA Roques Hb Lu 22/05 20h30 AS EVOTEC VIEILLES CANAILLES Lardenne Synthé Me 24/05 19h45 SOPRA STERIA FOOT AS DRT Sordelo Hb Me 24/05 19h45

Trophée des Promotions : Journée 7

SB FC LAUNAGUET INTERNAT FC Launaguet Hb Lu 22/05 20h15

IL N'Y AURA PAS DE BULLETIN LA SEMAINE PROCHAINE

PROCHAIN BULLETIN LE 09/05/2023

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél.: 05.34.36.12.40

 $Site\ Internet: www.fsgt31.fr$

accueil@31.fsgt.fr



L'adversaire et l'arbitre sont les partenaires qui nous font progresser 10 mai 2023 **N°34**

SOMMAIRE



- Tense-bête,
- Information licences,
- Résultats Semaine 17,
- Sportivité Semaine 17,
- Sanctions,
- Litige,
- Commission d'appel,
- Coupe Occitane,
- Frais d'arbitrage demi-finales,
- Matchs remis,
- Nouveaux arbitres.
- Assemblée générale des clubs,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier Semaines 20 à 22,



OFFICIEL DU FOOTBALL



Partenaire de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Mardi 9 mai 2023.

<u>Présents</u>: Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS, et René SILHOL.

PENSE BETE

O FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

①Nom du site: fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

③ Pour accéder aux classements : ☑ FOOTBALL A 11

☑ CHAMPIONNATS

④Pour accéder au règlement intérieur : ☑ FOOTBALL A 11

☑ PRESENTATION

☑ REGLEMENT INTERIEUR

ODECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

①site: http://www.mutuelle-des-sportifs.com

②onglet: « en cas d'accident ».

3 télécharger le document en format pdf.

OTARIFS

Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8.00 €

Indemnité de déplacement : 38.00 €

Soit un total de 46.00 € à régler pour moitié soit 23.00 € par équipe (ou 46.00 € par équipe pour les rencontres ou y a deux arbitres).

OPARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ **des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline. Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

9 LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans un autre club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans le même club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession le carton blanc.

<u>Important</u>: Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

GCOULEUR FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de COULEUR ROSE pour la Coupe Haute-Garonne, les feuilles de COULEUR VERTE pour la Coupe de Printemps, les feuilles de COULEUR JAUNE pour la Coupe Occitane et les feuilles de COULEUR BLANCHE pour le Championnat.

OREDACTION FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes n'apparaissent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

OCONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

OCONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée "Forfait".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

OQUALIFICATIONS JOUEURS

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit **OBLIGATOIREMENT** se munir d'une pièce d'identité, ou être

en possession de <u>sa licence de la saison dernière</u>, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

<u>ATTENTION</u>: Pour la pièce d'identité seule l'original ou la photocopie sera accepté (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée

O REPORT DE MATCH

Pour un report de match, vous devez le demander au plus tard <u>avant le lundi midi</u> suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par "courrier électronique", la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible, et être scannée et envoyée en pièce jointe. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

O O EQUIPEMENTS DES EQUIPES

RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes "visiteurs".

ART 14-A: MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

• le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

LES BALLONS:

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D: MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, sous peine de la perte du match, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES

A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un DELAI DE UN MOIS ET DEMI (1.5) AU MAXIMUM (SOIT 6 SEMAINES) pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences -Retour des licences à valider & Retrait des licences validées par commission)

Passé cette date, les joueurs concernés par des LICENCES NON VALIDEES seront AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES et ne pourront plus PARTICIPER aux rencontres de leurs équipes sous peine de SANCTIONS (match perdu pour le club)



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
AS DRT	31/10 (1)	07/11 (1)			12/12
AS DRT	14/11 (1)	29/11 (1)			02/01
ASFP LUSITANOS	17/10 (1)	17/10 (1)			28/11
AGATE FC	30/01(1)	08/02 (1)	09/05 (1)	09/05 (1)	20/03
IO TEAM	10/10 (1)	10/10 (1)			21/11
IO TEAW	23/01 (2)	20/02 (2)	06/03 (2)	06/03 (2)	06/03
NIMPA OT	10/10 (2)	07/11 (2)			21/11
NIMBA OT	06/02 (3)	20/02 (3)			20/03
FC POTO	06/02 (1)	20/02 (1)	20/03 (1)	20/03 (1)	20/03
SAINT ALBAN	26/09 (1)	03/10 (1)			07/11

16/09 (21	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences
	validés par Commission et non retirés par club
16/09 (21	Licences validées par Commission et récupérées par club
16/09 (21	Avertissement => délai restant inférieur à 2 semaines avant disqualification Joueurs ou licences validées par commission et non retirés par club
31/10	Date limite pour Traitement complet du dossier
31/10	Date de disqualification du (des) joueur(s)

URGENT: Les Clubs de IO TEAM (2) & FC POTO (1) sont priés de venir retirer de toute urgence à la commission leurs licences validées depuis un certain temps.



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences NON VALIDEES par

la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du (des) JOUEUR(S)	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
AS DRT	GRANENA Fabrice	695573	A compter du 12/12/2022
AS DRT	SOUBIELLE Jérôme	55501519	A compter du 02/01/2023
ASFP LUSITANOS	AGUIAR VIEIRA Géovane	921419	A compter du 28/11/2022
IO TEAM	MESTRE Kévin	55542981	A compter du 21/11/2022
NIMBA O.T	KEITA WAZIR Deen SOUMAH Mamoudou	906392 810003	A compter du 21/11/2022
	GBILIMOU Jean Pierre MANGANE Mouhamet SOUMAH IBRAHIMA SORY Dominique	918046 992580 992366	A compter du 20/03/2023
SAINT ALBAN	DAUNIS Nicolas	656627	A compter du 07/11/2022

si explications nécessaires contacter Marcel MARTINS à la commission.

RESULTATS

SEMAINE 17 DU 24/04/2023 AU 28/04/2023

RATTRAPAGE

DYNAMO FC	1	-	2	SHADOCKS DE SEILH	
2				0.11.12.00.10.12.02.12.1.1	
Division : Honneur - Journé	e 8 aller				
GRINTA US	4	-	3	IO TEAM	
NIMBA OT	4	-	2	FC BALEC	
Division : Promotion - Journ	ée 11 retour				
AS DRT	4	-	2	RCLSP	
Division : Excellence - Journ	ée 13 retour	ı			
ASEAT	0	-	3	FC CANTOU'LOUSAIN	F
Division : Promotion - Journ	ée 13 retour				
INTERNAT FC	1	-	3	SB FC LAUNAGUET	
Division : Excellence - Journ	ée 15 retour				
ASC CNES	1	-	3	USEMA COLOMIERS	
AJ SAINT-EXUPERY	3	-	0	MECAPROTEC FC	
Division : Promotion Excelle	nce - Journée	15 ret	our		
AGATE FC	3	-	0	O. TOULOUSE	F
	•		•	<u> </u>	

4

TOLOSA DUCKS

2

ASFP LUSITANOS

Non communication téléphonique du résultat	2	Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	414
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	RO
Décision Commission		Demande club	

Rappel semaine 16 : Feuille de match non parvenue dans les délais 🗢 match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 17

Six sorties temporaires, douze avertissements et quatre exclusions (1 directe et 3 pour double sanctions) pour 8 rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre ASC CNES / USEMA COLOMIERS du 26/04/23 - Excellence - Journée 15 retour :

Pour " *TACLE IRREGULIER* "

- AVERTISSEMENT -, puis

- AVERTISSEMENT -

Pour " TACLE IRREGULIER "

Soit 2 (deux) sanctions au cours de la rencontre

Ce qui entraîne (Art 32 - §B - a et Art 32 - §B - e)

- EXCLUSION -

ALLICHE Rédouane, licence n°948106, (USEMA COLOMIERS)

- Un (1) match de suspension ferme l'automatique.

Pour " TACLE IRREGULIER "

- AVERTISSEMENT -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 20/03/2023 (ART 32 - §B - f),

PEREZ Alexandre, licence n°949843, (ASC CNES)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 15/05/2023.

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (Art 32 - §D - d), décide :

Pour "*PROPOS EXCESSIFS ENVERS L'ARBITRE*" (ART 32 - §D - d),

- EXCLUSION -

LLOPART Jérémie, licence n°682276, (ASC CNES)

- Deux (2) matchs de suspension ferme + deux (2) matchs de suspension avec sursis à compter du 09/05/2023.

Rencontre DYNAMO FC / LES SHADOCKS DE SEILH du 28/04/23 - Promotion Excellence - Journée 7 aller :

Pour " ENERVEMENT "

- SORTIE TEMPORAIRE -, puis

Pour " TACLE DANGEREUX "

- AVERTISSEMENT -

Soit 2 (deux) sanctions au cours de la rencontre

Ce qui entraîne (Art 32 - §A - a et Art 32 - §B - g)

- EXCLUSION -

OSORIO MARTINEZ Jhon Carlos, licence n°920559, (DYNAMO FC)

- Un (1) match de suspension ferme l'automatique.

Rencontre ASFP LUSITANOS / TOLOSA DUCKS du 24/04/23 - Honneur - Journée 16 aller :

Pour " **ENERVEMENT** "

- SORTIE TEMPORAIRE -, puis

Pour " PROPOS INCORRECTS "

- AVERTISSEMENT -

Soit 2 (deux) sanctions au cours de la rencontre

Ce qui entraîne (Art 32 - §A - a et Art 32 - §B - g)

- EXCLUSION -, puis

Suite à rapport de l'arbitre,

Pour " PROVOCATIONS VERBALES DEPUIS LA TOUCHE "

JUAREZ Florian, licence n°897465, (TOLOSA DUCKS)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

Rencontre AS DRT / RCLSP du 26/04/23 - Promotion - Journée 11 retour :

Pour " TACLE IRREGULIER"

- AVERTISSEMENT -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 19/04/2023 (ART 32 - §B - f),

RINALDI Cyril, licence n°969564, (AS DRT)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 15/05/2023.

Pour " TACLE IRREGULIER"

- AVERTISSEMENT -

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 11/01/2023 (ART 32 - §B - f),

BAYLE Thibault, licence n°824903, (RCLSP)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 15/05/2023.

LITIGE

Rencontre AS DRT / RCLSP du 26/04/23 - Promotion - Journée 11 retour :

Suite à la réception du rapport de l'arbitre, des explications fournies par les deux équipes, après étude du dossier et devant la gravité des faits rapportés, la sous commission en application du règlement (ART 32 - §S - c), décide :

Pour " EXHIBITION D'ARME ET MENACES"

GUERRINI Johan, licence n° 667131 (RCLSP)

- RADIATION A VIE DE CE JOUEUR DE TOUTES LES COMPETITIONS FSGT.

COMMISSION D'APPEL

Rencontre SB FC LAUNAGUET / SOPRA STERIA FOOT du 03/04/23 - Promotion - Journée 14 retour :

Suite à l'appel formulé en bonne et dû forme par SOPRA STERIA FOOT, lecture des différents rapports, après entretien des différents protagonistes, la sous-commission en application du règlement (Art 32 - §F - e), décide de modifier la sanction parue au bulletin n°31 :

Pour "*Tentative de coup à l'égard d'un adversaire* "

- EXCLUSION -

MICHONSKA Roman, licence n°871531, (SOPRA STERIA FOOT)

- Deux (2) matchs de suspension ferme + Deux (2) matchs de suspension avec sursis, dont l'automatique, à compter du 09/05/2023.

COUPE OCCITANE

Le club vainqueur de la saison dernière, **FC POTO**, doit rapporter à la commission, le Trophée en sa possession **avant le 20 Mai**.

Faute de terrain, la finale est reportée au samedi 10 juin.

FRAIS D'ARBITRAGE 1/2 FINALES

Nous vous rappelons que pour les demi-finales de Coupes, les frais d'arbitrage des deux arbitres doivent être réglés intégralement par les deux équipes.

MATCHS REMIS

Il n'est plus possible de demander un report de match.

NOUVEAUX ARBITRES

Nous félicitons les trois nouveaux candidats arbitres qui ont réussi brillamment leur examen : **Jean-Michel GAUCHET** (AS MATRA), **Roberto PIZUTTO** (FC POTO) et **Martin BONTEMPS**.

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS

Comme précisé en début de saison, l'Assemblée générale des clubs aura lieu le **jeudi 22 juin, à 19h**.

Réservez dès à présent cette date, la présence des clubs étant obligatoire.

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 20 DU 15/05/2023 AU 17/05/2023

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : 1/2 finale

AGATE FC FC POTO Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " A définir " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".

Adresse terrains extérieurs utilisé par les clubs :

ALTRAN FOOT: Blagnac (Synthé): Stade des Barradels - 2 rue des Cyclamens

ASCA: Beaupuy (Hb): Stade Fernando Mena - rue du stade

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse: 118 route de Narbonne USEMA COLOMIERS: Colomiers (Synt): Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud

GRINTA US: Baziège (Hb): Chemin de la Plaine d'Amont

INTERNAT FC: Fenouillet (Hb): Complexe sportif du Ramier - rue de la plage

ASFP LUSITANOS: Castelginest (Hb): Complexe sportif centre - 4 rue du docteur Matéo

SHADOCKS DE SEILH: Seilh (Synthé): Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe

MECAPROTEC FC: Muret (Synthé): Stade Colette Besson - 40 avenue Henri Peyrusse

RCLSP: Roques sur Garonne (Hb): Chemin du stade

SAINT ALBAN: St Alban (Hb): Stade Faure - rue de Salgareda

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin de la Palanque

SEMAINE 20 DU 15/05/2023 AU 17/05/2023

Coupe de la	a Haute-Garonne	Henri Crespin	: ½ finales
Compe de la		TTCILL CICEPUIL	• /2 0100000

SB FC LAUNAGUET	AS DRT	Launaguet Hb	Lu 15/05	20h15
AGATE FC	FC POTO	Lardenne Synthé	Ma 16/05	19h45

Coupe de Printemps: 1/2 finales

RCLSP BELLA BARBARIANS (F7) Roques Hb Lu 15/05 2	つしょうし
NOLOF DELLA DANDANIANO (17) NOQUESTID LU 13/03 Z	201130
AC CNIDC (E7) FO CANTOLIS OLICAIN Diamage Devedela Comt. Ma 40/05 O	20120
AS CNRS (F7) FC CANTOU'LOUSAIN Blagnac Baradels Synt Ma 16/05 2	20N30

RATTRAPAGE

Division: Promotion Excellence - Jo	ournée 11 retour (remis du 16/02)
-------------------------------------	-----------------------------------

ATHLETICO TOLOSA A	O. TOULOUSE	Sordelo Hb	Me 17/05 19h45
ATTILL FIGO TOLOGA A	O. IOULOUSE	Solucio i ib	1010 17/00 13114

Division: Promotion Excellence - Journée 12 retour (remis du 17/03)

TOULOUSE SA SHADOCKS DE SEILH M. Cerdan St Lu 15/05 19h45

Division : Honneur - Journée 9 aller (remis du 23/01)

GRINTA US FC BALEC Baziège Hb Lu 15/05 20h30

Division : Honneur - Journée 10 retour (remis du 10/02)

NIMBA OT MISTRAL PL Lardenne Synthé Me 17/05 19h45

SEMAINE 21 DU 22/05/2023 AU 26/05/2023

Division: Excellence - Journée 17 retour

AJ SAINT EXUPERY	FC POTO	Sordelo St	Je 25/05	19h45
FC CANTOU'LOUSAIN	ATHLETICO TOLOSA B	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve 26/05	19h45
USEMA COLOMIERS	PASPORT	Capitany Synthé	Me 24/05	20h00
MECAPROTEC FC	ASEAT	Muret Auriol Synthé	Lu 22/05	20h00
Exempt: ASC CNES				

Division: Promotion Excellence - Journée 17 retour

DYNAMO FC	ATHLETICO TOLOSA A	Barran Hb	Ma 23/05	19h45	
TOULOUSE SA	O. TOULOUSE	M. Cerdan St	Lu 22/05	19h45	
ALTRAN FOOT	AGATE FC	Blagnac Baradels Synt	Je 25/05	21h00	
FORZA VIOLA FC	US AERO FOOT	Stadium n°4 Synthé	Je 25/05	20h15	
Exempt: SHADOCKS DE SEILH					

Division: Honneur - Journée 17 retour

AS MATRA	ASFP LUSITANOS	Sordelo Hb	Je 25/05	19h45
NIMBA OT	IO TEAM	Barran Hb	Ve 26/05	19h45
FC BALEC	GRINTA US	Baziège Hb	Lu 22/05	20h30
SAINT ALBAN	TOLOSA DUCKS	St Alban Faure Hb	Lu 22/05	20h30

Exempt: MISTRAL PL

Division: Promotion - Journée 17 retour

RCLSP ASCA Roques Hb Lu 22/05 20h30 AS EVOTEC VIEILLES CANAILLES Lardenne Synthé Me 24/05 19h45 SOPRA STERIA FOOT AS DRT Sordelo Hb Me 24/05 19h45

Trophée des Promotions : Journée 7

SB FC LAUNAGUET INTERNAT FC Launaguet Hb Lu 22/05 20h15

SEMAINE 22 DU 30/05/2023 AU 03/06/2023

Coupe de Printemps : Finale

RCLSP ou AS CNRS (F7) ou Seilh Synthé Sa 03/06 17h00

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : Finale

SB FC LAUNAGUET AGATE FC ou ou AS DRT FC POTO Seilh Synthé Sa 03/06 19h00

RATTRAPAGE

Division: Excellence - Journée 6 aller (remis de S49/22)

FC CANTOU'LOUSAIN PASPORT Lardenne Synthé Me 31/05 19h45

Division: Excellence - Journée 7 aller (remis du 13/01)

FC POTO ASEAT Sordelo Hb Me 31/05 19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 14 retour (remis du 06/04)

O. TOULOUSE US AERO FOOT Sordelo St Me 31/05 19h45

Division: Honneur - Journée 12 retour (remis du 13/03)

GRINTA US NIMBA OT Sordelo Hb Je 01/06 19h45

Division: Promotion - Journée 9 aller (remis du 23/01)

INTERNAT FC RCLSP A définir

Division: Promotion - Journée 14 retour (remis du 04/04)

VIEILLES CANAILLES AS DRT R. Barran Ma 30/05 19h45

Division: Promotion - Journée 16 retour

ASCA AS EVOTEC Beaupuy Me 31/05 20h15

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél.: 05.34.36.12.40 Site Internet: www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.fr



L'adversaire et l'arbitre sont les partenaires qui nous font progresser 16 mai 2023 **N°35**





- Réunion de la Commission,
- Tense-bête,
- Information licences,
- Résultats Semaine 19,
- Sportivité Semaine 19,
- Sanctions,
- Litige,
- Retour des trophées,
- Remerciements,
- Assemblée générale des clubs,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier Semaines 21 à 24.

SAISON 2022 - 2023

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 15 mai 2023.

<u>Présents</u>: Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Joseph RICART et René SILHOL.

PENSE BETE

O FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

①Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

③ Pour accéder aux classements : ☑ FOOTBALL A 11

☑ CHAMPIONNATS

④Pour accéder au règlement intérieur : ☑ FOOTBALL A 11

☑ PRESENTATION

☑ REGLEMENT INTERIEUR

ODECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

①site: http://www.mutuelle-des-sportifs.com

②onglet: « en cas d'accident ».

3 télécharger le document en format pdf.

OTARIFS

Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8.00 €

Indemnité de déplacement : 38.00 €

Soit un total de 46.00 € à régler pour moitié soit 23.00 € par équipe (ou 46.00 € par équipe pour les rencontres ou y a deux arbitres).

OPARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ **des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline. Soit :

- 3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7
- 4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

9 LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans un autre club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans le même club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession le carton blanc.

<u>Important</u>: Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

OCOULEUR FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de COULEUR ROSE pour la Coupe Haute-Garonne, les feuilles de COULEUR VERTE pour la Coupe de Printemps, les feuilles de COULEUR JAUNE pour la Coupe Occitane et les feuilles de COULEUR BLANCHE pour le Championnat.

OREDACTION FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes n'apparaissent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

OCONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

OCONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée "Forfait".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

OQUALIFICATIONS JOUEURS

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit **OBLIGATOIREMENT** se munir d'une pièce d'identité, ou être

en possession de <u>sa licence de la saison dernière</u>, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

<u>ATTENTION</u>: Pour la pièce d'identité seule l'original ou la photocopie sera accepté (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée

O REPORT DE MATCH

Pour un report de match, vous devez le demander au plus tard <u>avant le lundi midi</u> suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par "courrier électronique", la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible, et être scannée et envoyée en pièce jointe. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

O O EQUIPEMENTS DES EQUIPES

RESPECT DES COULEURS:

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes "visiteurs".

ART 14-A: MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

• le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

LES BALLONS:

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D: MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, sous peine de la perte du match, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES

A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un DELAI DE UN MOIS ET DEMI (1.5) AU MAXIMUM (SOIT 6 SEMAINES) pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences -Retour des licences à valider & Retrait des licences validées par commission)

Passé cette date, les joueurs concernés par des LICENCES NON VALIDEES seront AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES et ne pourront plus PARTICIPER aux rencontres de leurs équipes sous peine de SANCTIONS (match perdu pour le club)



🙎 SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
AS DRT	31/10 (1)	07/11 (1)			12/12
AS DRT	14/11 (1)	29/11 (1)			02/01
ASFP LUSITANOS	17/10 (1)	17/10 (1)			28/11
IO TEAM	10/10 (1)	10/10 (1)			21/11
IO I EAW	23/01 (2)	20/02 (2)	06/03 (2)	06/03 (2)	06/03
NIMBA OT	10/10 (2)	07/11 (2)			21/11
INIMIDA OT	06/02 (3)	20/02 (3)			20/03
SAINT ALBAN	26/09 (1)	03/10 (1)			07/11

16/09 (21)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences
	validés par Commission et non retirés par club
16/09 (21)	Licences validées par Commission et récupérées par club
16/09 (21)	Avertissement => délai restant inférieur à 2 semaines avant disqualification Joueurs ou licences validées par commission et non retirés par club
31/10	Date limite pour Traitement complet du dossier
31/10	Date de disqualification du (des) joueur(s)

URGENT : Le club de IO TEAM (2) est prié de venir retirer de toute urgence à la commission ses licences validées depuis un certain temps.



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences NON VALIDEES par

la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du (des) JOUEUR(S)	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
-------	------------------------	------------	-----------------------

AS DRT	GRANENA Fabrice	695573	A compter du 12/12/2022
AS DRT	SOUBIELLE Jérôme	55501519	A compter du 02/01/2023
ASFP LUSITANOS	AGUIAR VIEIRA Géovane	921419	A compter du 28/11/2022
IO TEAM	MESTRE Kévin	55542981	A compter du 21/11/2022
	KEITA WAZIR Deen SOUMAH Mamoudou	906392 810003	A compter du 21/11/2022
NIMBA O.T	GBILIMOU Jean Pierre MANGANE Mouhamet SOUMAH IBRAHIMA SORY Dominique	918046 992580 992366	A compter du 20/03/2023
SAINT ALBAN	DAUNIS Nicolas	656627	A compter du 07/11/2022

si explications nécessaires contacter Marcel MARTINS à la commission.

RESULTATS

SEMAINE 19 DU 09/05/2023 AU 13/05/2023

Division: Excellence - Journée 16 retour

FC POTO	3	•	0	ASC CNES	
FC CANTOU'LOUSAIN	5	•	0	MECAPROTEC FC	
AJ SAINT EXUPERY	1	-	6	PASPORT	
USEMA COLOMIERS	5	-	2	ASEAT	

Exempt: ATHLETICO TOLOSA B

Division: Promotion Excellence - Journée 16 retour

FORZA VIOLA FC	9	-	2	ATHLETICO TOLOSA A	
SHADOCKS DE SEILH	1	-	3	DYNAMO FC	
O. TOULOUSE		-		ALTRAN FOOT	TI.
US AERO FOOT	0	-	3	TOULOUSE SA	F

Exempt: AGATE FC

Division: Honneur - Journée 16 retour

MISTRAL PL	0	-	3	AS MATRA	F
IO TEAM	2	-	1	GRINTA US	
FC BALEC	1	-	2	NIMBA OT	
ASFP LUSITANOS		Joué S	17	TOLOSA DUCKS	

Exempt: SAINT ALBAN

Division: Promotion - Journée 16 retour

ASCA		Remis	5	AS EVOTEC	party by
LES VIEILLES CANAILLES		Remis	S	SB FC LAUNAGUET	P. Committee
AS DRT	0	-	0	INTERNAT FC	

Trophée des Promotion : Journée 5

SOPRA STERIA FOOT	1	-	5	RCLSP
-------------------	---	---	---	-------

Non communication téléphonique du résultat	2	Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	RO
Décision Commission		Demande club	

Rappel semaine 17 : Feuille de match non parvenue dans les délais 🕏 match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 19

UNE sortie temporaire, SIX avertissements et DEUX exclusions pour 11 rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre USEMA COLOMIERS / ASEAT du 10/05/23 - Excellence - Journée 16 retour :

Pour " COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE" - AVERTISSEMENT - Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 06/03/2023 (ART 32 - §B - f),

BERNAULT Cédric, licence n°385634, capitaine (ASEAT)

- Deux (2) matchs de suspension ferme, à compter du 22/05/2023.

Rencontre LES SHADOCKS DE SEILH / DYNAMO FC du 12/05/23 - Promotion Excellence - Journée 16 retour :

Pour " TACLE DANGEREUX"

- AVERTISSEMENT -

Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 03/02/2023 (ART 32 - §B - f),

BONIN Clément, licence n°55698048, (LES SHADOCKS DE SEILH)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 22/05/2023.

LITIGE

Rencontre O. TOULOUSE / ALTRAN FOOT du 12/05/23 - Promotion Excellence-Journée 16 retour :

L'équipe de O. TOULOUSE, s'étant retrouvée à 7 joueurs suite à la blessure d'un joueur et n'ayant pas pu reprendre la rencontre dès la 7^{ème} minute, (Art 23 - §A - 1 - c et 23 - §B - 2), la commission décide:

- Match perdu par forfait à O. TOULOUSE.

RETOUR DES TROPHEES

Les clubs vainqueurs des différents trophées de la saison dernière, **FC POTO**, **PASPORT, IO TEAM, ATHLETICO TOLOSA A**, doivent rapporter à la commission, les Trophées en leur possession <u>avant le 26 Mai</u>.

REMERCIEMENTS

Une autre valeur sûre de notre arbitrage vient d'arrêter pour raison médicale. Formé au sein même de notre comité le 18 mars 2002, " arbitre Départemental " le 23

février 2004 et "arbitre Régional " le 28 octobre 2014, il a arbitré brillamment de nombreux matchs, des Tournois des Sélections, des Finales de Coupes Départementales, et même une Finale de Coupe de France Auguste Delaune.

Cher **Domi**, nous avons été très heureux de te compter parmi nous et te souhaitons plein de bonnes choses dans ta nouvelle vie, **MONSIEUR LANDES**.

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS

Comme précisé en début de saison, l'Assemblée générale des clubs aura lieu le **jeudi 22 juin, à 19h** à **Colomiers**.

Réservez dès à présent cette date, la présence des clubs étant obligatoire.

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 21 DU 22/05/2023 AU 26/05/2023

Division : Promotion Excellence - Journée 17 retour

TOULOUSE SA O TOULOUSE Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " A définir " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".

Adresse terrains extérieurs utilisé par les clubs :

ALTRAN FOOT: Blagnac (Synthé): Stade des Barradels - 2 rue des Cyclamens

ASCA: Beaupuy (Hb): Stade Fernando Mena - rue du stade

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse: 118 route de Narbonne

USEMA COLOMIERS: Colomiers (Synt): Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud

GRINTA US: Baziège (Hb): Chemin de la Plaine d'Amont

INTERNAT FC : Fenouillet (Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage

ASFP LUSITANOS: Castelginest (Hb): Complexe sportif centre - 4 rue du docteur Matéo

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe

MECAPROTEC FC: Muret (Synthé): Stade Colette Besson - 40 avenue Henri Peyrusse

RCLSP: Roques sur Garonne (Hb): Chemin du stade

SAINT ALBAN: St Alban (Hb): Stade Faure - rue de Salgareda

SB FC LAUNAGUET: Launaguet (Hb): Stade municipal - chemin de la Palanque

SEMAINE 21 DU 22/05/2023 AU 26/05/2023

Division: Excellence - Journée 17 r	retour
-------------------------------------	--------

AJ SAINT EXUPERY	FC POTO	Sordelo St	Je 25/05	19h45
FC CANTOU'LOUSAIN	ATHLETICO TOLOSA B	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve 26/05	19h45
USEMA COLOMIERS	PASPORT	Capitany Synthé	Me 24/05	20h00
MECAPROTEC FC	ASEAT	Muret Auriol Synthé	Lu 22/05	20h00

Exempt: ASC CNES

Division: Promotion Excellence - Journée 17 retour

DYNAMO FC	ATHLETICO TOLOSA A	Barran Hb	Ma 23/05	19h45
TOULOUSE SA	O. TOULOUSE	Match annulé		
ALTRAN FOOT	AGATE FC	Blagnac Baradels Synt	Je 25/05	21h00
FORZA VIOLA FC	US AERO FOOT	Stadium n°4 Synthé	Je 25/05	20h15
Exempt: SHADOCKS DE	SEILH	-		

Division: Honneur - Journée 17 retour

AS MATRA	ASFP LUSITANOS	Sordelo Hb	Je 25/05	19h45
NIMBA OT	IO TEAM	Barran Hb	Ve 26/05	19h45
FC BALEC	GRINTA US	Baziège Hb	Lu 22/05	20h30
SAINT ALBAN	TOLOSA DUCKS	St Alban Faure Hb	Lu 22/05	20h30
E (MIOTO AL DI				

Exempt: MISTRAL PL

Division: Promotion - Journée 17 retour

RCLSP	ASCA	Roques Hb	Lu 22/05	20h30
AS EVOTEC	VIEILLES CANAILLES	Lardenne Synthé	Me 24/05	19h45
SOPRA STERIA FOOT	AS DRT	Sordelo Hb	Me 24/05	19h45

Trophée des Promotions : Journée 7

SB FC LAUNAGUET INTERNAT FC Launaguet Hb Lu 22/05 20h15

RATTRAPAGE

Division: Promotion Excellence - Journée 12 retour (remis du 17/03)

TOULOUSE SA SHADOCKS DE SEILH Seilh Synthé Ve 26/05 20h45

SEMAINE 22 DU 30/05/2023 AU 03/06/2023

Coupe de Printemps : Finale

BELLA BARBARIANS(F7) FC CANTOU'LOUSAIN Seilh Synthé Sa 03/06 17h00

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : Finale

SB FC LAUNAGUET AGATE FC Seilh Synthé Sa 03/06 19h00

RATTRAPAGES

Division : Excellence - J FC CANTOU'LOUSAIN	Tournée 6 aller (remis de S PASPORT	49/22) Lardenne Synthé	Me 31/05	19h45
Division: Excellence - J FC POTO	ournée 7 aller (remis du 1 ASEAT	3/01) Sordelo Hb	Me 31/05	19h45
<i>Division : Promotion Ex</i> O. TOULOUSE	<i>cellence - Journée 14 ret</i> US AERO FOOT	our (remis du 06/04) Sordelo St	Me 31/05	19h45
<i>Division : Honneur - Jou</i> GRINTA US	urnée 12 retour (remis du NIMBA OT	13/03) Sordelo Hb	Je 01/06	19h45
Division: Promotion - Jo INTERNAT FC	ournée 9 aller (remis du 2. RCLSP	3/01) Struxiano Synthé	Je 01/06	19h45
Division: Promotion - Journal VIEILLES CANAILLES	ournée 14 retour (remis du AS DRT	. <i>04/04)</i> Barran Hb	Ma 30/05	19h45
Division : Promotion - J ASCA	ournée 16 retour (remis du AS EVOTEC	<i>11/05)</i> Beaupuy	Me 31/05	20h15
SE	MAINE 23 DU 05/06/	2023 AU 10/06/2023	<u>3</u>	
Division: Excellence - J ASEAT FC CANTOU'LOUSAIN ATHLETICO TOLOSA B MECAPROTEC FC Exempt: USEMA COLOM	FC POTO AJ SAINT EXUPERY ASC CNES PASPORT	Lardenne Synthé Barran Hb Sordelo St F. Sastre Synthé	Ve 09/06 Ma 06/06 Me 07/06 Lu 05/06	20h00 19h45 19h45 20h00
	cellence - Journée 18 ret ATHLETICO TOLOSA A FORZA VIOLA FC AGATE FC US AERO FOOT		Ve 09/06 Je 08/06 Ve 09/06 Je 08/06	20h45 20h15 19h45 21h00
Division: Honneur - Jos FC BALEC IO TEAM ASFP LUSITANOS GRINTA US Exempt: AS MATRA	urnée 18 retour MISTRAL PL SAINT ALBAN NIMBA OT TOLOSA DUCKS	Lardenne Synthé St Alban Faure Hb Castelginest Hb Baziège Hb	Me 07/06 Lu 05/06 Je 08/06 Lu 05/06	19h45 20h30 20h30 20h30
Division: Promotion - Javielles Canalles AS DRT RCLSP	ournée 18 retour ASCA SB FC LAUNAGUET INTERNAT FC	Beaupuy Sordelo Hb Roques Hb	Me 07/06 Je 08/06 Lu 05/06	20h15 19h45 20h30
<i>Trophée des Promotions</i> AS EVOTEC	: Journée 8 SOPRA STERIA FOOT	Sordelo Hb	Me 07/06	19h45

MECAPROTEC FC USEMA COLOMIERS A définir Sa 10/06 17h00

SEMAINE 24 DU 12/06/2023 AU 16/06/2023

RATTRAPAGES

Division: Honneur - Journée 9 aller

GRINTA US FC BALEC Baziège Hb Lu 12/06 20h30

Division: Excellence - Journée 13 retour

MECAPROTEC FC FC POTO Muret Auriol Synthé Lu 12/06 20h00

Division: Promotion - Journée 16 retour

LES VIEIL. CANAILLES SB FC LAUNAGUET A définir

Trophée des Promotions : Journée 1

INTERNAT FC AS DRT Fenouillet Hb Lu 12/06 20h00

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél.: 05.34.36.12.40

Site Internet: www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.fr



L'adversaire et l'arbitre sont les partenaires qui nous font progresser 23 mai 2023 **N°36**

SOMMAIRE



- Réunion de la Commission,
- Tense-bête,
- Information licences,
- Résultats Semaine 20,
- Sportivité Semaine 20,
- Sanctions,
- Sanctions en retard,
- Retour des trophées,
- Assemblée générale des clubs,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier Semaines 22 à 24,
- Tournoi de Foot à 7 arbitré,

SAISON 2022 - 2023

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 22 mai 2023.

<u>Présents</u>: Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE BETE

O FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

①Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

③ Pour accéder aux classements : ☑ FOOTBALL A 11

☑ CHAMPIONNATS

④Pour accéder au règlement intérieur : ☑ FOOTBALL A 11

☑ PRESENTATION

☑ REGLEMENT INTERIEUR

ODECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

①site: http://www.mutuelle-des-sportifs.com

②onglet: « en cas d'accident ».

3 télécharger le document en format pdf.

OTARIFS

**Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8.00 €

Indemnité de déplacement : 38.00 €

Soit un total de 46.00 € à régler pour moitié soit 23.00 € par équipe (ou 46.00 € par équipe pour les rencontres ou il y a deux arbitres).

OPARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ **des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline. Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

5 LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans un autre club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans le même club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession le carton blanc.

<u>Important</u>: Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

OCOULEUR FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de COULEUR ROSE pour la Coupe Haute-Garonne, les feuilles de COULEUR VERTE pour la Coupe de Printemps, les feuilles de COULEUR JAUNE pour la Coupe Occitane et les feuilles de COULEUR BLANCHE pour le Championnat.

OREDACTION FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes n'apparaissent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

OCONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

OCONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée Forfait ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée "Forfait".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

OQUALIFICATIONS JOUEURS

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit **OBLIGATOIREMENT** se munir d'une pièce d'identité, ou être

en possession de <u>sa licence de la saison dernière</u>, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

<u>ATTENTION</u>: Pour la pièce d'identité seule l'original ou la photocopie sera accepté (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée

O REPORT DE MATCH

Pour un report de match, vous devez le demander au plus tard <u>avant le lundi midi</u> suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par "courrier électronique", la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible, et être scannée et envoyée en pièce jointe. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

O O EQUIPEMENTS DES EQUIPES

RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes "visiteurs".

ART 14-A: MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

• le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

LES BALLONS:

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D: MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, sous peine de la perte du match, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES

A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un DELAI DE UN MOIS ET DEMI (1.5) AU MAXIMUM (SOIT 6 SEMAINES) pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences -Retour des licences à valider & Retrait des licences validées par commission)

Passé cette date, les joueurs concernés par des LICENCES NON VALIDEES seront AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES et ne pourront plus PARTICIPER aux rencontres de leurs équipes sous peine de SANCTIONS (match perdu pour le club)



🙎 SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
AS DRT	31/10 (1)	07/11 (1)			12/12
AS DR I	14/11 (1)	29/11 (1)			02/01
ASFP LUSITANOS	17/10 (1)	17/10 (1)			28/11
IO TEAM	10/10 (1)	10/10 (1)			21/11
IO TEAW	23/01 (2)	20/02 (2)	06/03 (2)	06/03 (2)	06/03
NIMBA OT	10/10 (2)	07/11 (2)			21/11
	06/02 (3)	20/02 (3)			20/03
SAINT ALBAN	26/09 (1)	03/10 (1)			07/11

16/09 (21)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences
	validés par Commission et non retirés par club
16/09 (21)	Licences validées par Commission et récupérées par club
16/09 (21)	Avertissement => délai restant inférieur à 2 semaines avant disqualification Joueurs ou licences validées par commission et non retirés par club
31/10	Date limite pour Traitement complet du dossier
31/10	Date de disqualification du (des) joueur(s)

URGENT : Le club de IO TEAM (2) est prié de venir retirer de toute urgence à la commission ses licences validées depuis un certain temps.



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences NON VALIDEES par

la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du (des) JOUEUR(S)	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
-------	------------------------	------------	--------------------------

AS DRT	GRANENA Fabrice	695573	A compter du 12/12/2022
AS DR I	SOUBIELLE Jérôme	55501519	A compter du 02/01/2023
ASFP LUSITANOS	AGUIAR VIEIRA Géovane	921419	A compter du 28/11/2022
IO TEAM	MESTRE Kévin	55542981	A compter du 21/11/2022
	KEITA WAZIR Deen SOUMAH Mamoudou	906392 810003	A compter du 21/11/2022
NIMBA O.T	GBILIMOU Jean Pierre MANGANE Mouhamet SOUMAH IBRAHIMA SORY Dominique	918046 992580 992366	A compter du 20/03/2023
SAINT ALBAN	DAUNIS Nicolas	656627	A compter du 07/11/2022

si explications nécessaires contacter Marcel MARTINS à la commission.

RESULTATS

SEMAINE 20 DU 15/05/2023 AU 17/05/2023

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin: ½ Finale

SB FC LAUNAGUET	1	-	0	AS DRT	
AGATE FC	2	-	2	FC POTO	
Tirs au but	4	-	3		

Coupe de Printemps : 1/2 Finale

RCLSP	4	-	4	BELLA BARBARIANS (F7)	
Tirs au but	4	-	5		
AS CNRS (F7)	0	-	4	FC CANTOU'LOUSAIN	

RATTRAPAGE

Division : Honneur - Journée 9 aller

GRINTA US Remis FC BALEC

Division: Honneur - Journée 10 retour

NIMBA OT	3	-	0	MISTRAL PL	F	
----------	---	---	---	------------	---	--

Division: Promotion Excellence - Journée 11 retour

ATHLETICO TOLOSA A	Remis	O. TOULOUSE	
--------------------	-------	-------------	--

Division: Promotion Excellence - Journée 12 retour

TOULOUSE SA		Remis		LES SHADOCKS DE SEILH	
-------------	--	-------	--	-----------------------	--

Non communication téléphonique du résultat	2	Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	414
Terrain impraticable	3	Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	1

<u>Rappel semaine 19 :</u> Feuille de match non parvenue dans les délais **3** match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 20

UNE sortie temporaire, SIX avertissements et UNE exclusion pour 4 rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre AGATE FC / FC POTO du 16/05/23 - Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin - ½ finale :

Pour " COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE" - AVERTISSEMENT - Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 25/01/2023 (ART 32 - §B - f),

PAULY-PETIT Nathan, licence n°871272, (FC POTO)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 30/05/2023.

Pour " COUP A ADVERSAIRE "

- EXCLUSION -

MOUKELA VASMIN Romaric, licence n°956640, (AGATE FC)

 Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

SANCTIONS EN RETARD

Rencontre USEMA COLOMIERS / ASEAT du 10/05/2023 - Excellence - Journée 16 retour :

Suite à la réception et à la lecture des différents rapports, ceux-ci étant contradictoires, la sous commission, décide :

Pour " GIFFI F A ANVERSAIRF "

- EXCLUSION -

KIEFFER Christophe, licence n°869673, (USEMA COLOMIERS)

- Suspendu jusqu'à traitement par la commission.

Suite à la réception du rapport de l'arbitre, et en l'absence de son rapport, la sous commission décide :

Pour " GIFFLE A ADVERSAIRE "

- EXCLUSION -

BROTTE Dimitri, licence n°692545, (ASEAT)

 Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

RETOUR DES TROPHEES

Les clubs vainqueurs des différents trophées de la saison dernière, **FC POTO**, **PASPORT, IO TEAM, ATHLETICO TOLOSA A**, doivent rapporter à la commission, les Trophées en leur possession <u>avant le 26 Mai</u>, sous peine de sanctions.

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS

Comme précisé en début de saison, l'Assemblée générale des clubs aura lieu le **jeudi 22 juin, à 19h** à **Colomiers**.

Réservez dès à présent cette date, la présence des clubs étant OBLIGATOIRE.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 23 DU 05/06/2023 AU 10/06/2023

Coupe Occitane: Finale

(info

MECAPROTEC FC USEMA COLOMIERS Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 24 DU 12/06/2023 AU 16/06/2023

Division: Promotion - Journée 16 retour

LES VIEIL. CANAILLES SB FC LAUNAGUET Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " A définir " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".

Adresse terrains extérieurs utilisé par les clubs :

ALTRAN FOOT: Blagnac (Synthé): Stade des Barradels - 2 rue des Cyclamens

ASCA: Beaupuy (Hb): Stade Fernando Mena - rue du stade

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse: 118 route de Narbonne

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synt) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud

GRINTA US: Baziège (Hb): Chemin de la Plaine d'Amont

INTERNAT FC: Fenouillet (Hb): Complexe sportif du Ramier - rue de la plage

ASFP LUSITANOS: Castelginest (Hb): Complexe sportif centre - 4 rue du docteur Matéo

SHADOCKS DE SEILH: Seilh (Synthé): Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe

MECAPROTEC FC: Muret (Synthé): Stade Colette Besson - 40 avenue Henri Peyrusse

RCLSP: Roques sur Garonne (Hb): Chemin du stade

SAINT ALBAN: St Alban (Hb): Stade Faure - rue de Salgareda

SB FC LAUNAGUET: Launaguet (Hb): Stade municipal - chemin de la Palanque

SEMAINE 22 DU 30/05/2023 AU 03/06/2023

Coupe de Printemps : Fi BELLA BARBARIANS(F7)	inale FC CANTOU'LOUSAIN	Seilh Synthé	Sa 03/06	17h00			
Coupe de la Haute-Gard SB FC LAUNAGUET	nne - Henri Crespin : Fi AGATE FC	<i>nale</i> Seilh Synthé	Sa 03/06	19h00			
RATTRAPAGE							
Division: Excellence - J FC CANTOU'LOUSAIN	ournée 6 aller (remis de S PASPORT	49/22) Lardenne Synthé	Me 31/05	19h45			
Division: Excellence - J FC POTO	ournée 7 aller (remis du 1 ASEAT	3/01) Sordelo Hb	Me 31/05	19h45			
Division : Promotion Ex O. TOULOUSE	<i>cellence - Journée 14 ret</i> US AERO FOOT	our (remis du 06/04) Sordelo St	Me 31/05	19h45			
<i>Division : Honneur - Jos</i> GRINTA US	urnée 12 retour (remis du NIMBA OT	13/03) Sordelo Hb	Je 01/06	19h45			
Division: Promotion - J INTERNAT FC	ournée 9 aller (remis du 2. RCLSP	3/01) Struxiano Synthé	Je 01/06	19h45			
Division: Promotion - J VIEILLES CANAILLES	ournée 14 retour (remis di AS DRT	<i>ı 04/04)</i> Barran Hb	Ma 30/05	19h45			
Division : Promotion - J ASCA	ournée 16 retour (remis di AS EVOTEC	<i>i 11/05)</i> Beaupuy	Me 31/05	20h15			
SEMAINE 23 DU 05/06/2023 AU 10/06/2023							
Division: Excellence - J ASEAT FC CANTOU'LOUSAIN ATHLETICO TOLOSA B MECAPROTEC FC Exempt: USEMA COLOM	FC POTO AJ SAINT EXUPERY ASC CNES PASPORT	Lardenne Synthé Barran Hb Sordelo St F. Sastre Synthé	Ve 09/06 Ma 06/06 Me 07/06 Lu 05/06	20h00 19h45 19h45 20h00			
Division: Promotion Ex SHADOCKS DE SEILH TOULOUSE SA DYNAMO FC ALTRAN FOOT Exempt: O. TOULOUSE	cellence - Journée 18 ret ATHLETICO TOLOSA A FORZA VIOLA FC AGATE FC US AERO FOOT	<i>our</i> Seilh Synthé Stadium n°4 Synthé Barran Hb Blagnac Baradels Syn	Ve 09/06 Je 08/06 Ve 09/06 Je 08/06	20h45 20h15 19h45 21h00			
Division: Honneur - Jos FC BALEC IO TEAM ASFP LUSITANOS GRINTA US Exempt: AS MATRA	urnée 18 retour MISTRAL PL SAINT ALBAN NIMBA OT TOLOSA DUCKS	Lardenne Synthé St Alban Faure Hb Castelginest Hb Baziège Hb	Me 07/06 Lu 05/06 Je 08/06 Lu 05/06	19h45 20h30 20h30 20h30			

Division: Promotion - Journée 18 retour

VIEILLES CANAILLES ASCA Beaupuy Me 07/06 20h15 AS DRT SB FC LAUNAGUET Sordelo Hb Je 08/06 19h45 RCLSP INTERNAT FC Roques Hb Lu 05/06 20h30

Trophée des Promotions : Journée 8

AS EVOTEC SOPRA STERIA FOOT Sordelo Hb Me 07/06 19h45

Coupe Occitane: Finale

MECAPROTEC FC USEMA COLOMIERS Cazal Lapujade Syn. Sa 10/06 15h00

SEMAINE 24 DU 12/06/2023 AU 16/06/2023

RATTRAPAGES

Division: Excellence - Journée 13 retour (remis de S12/23)

MECAPROTEC FC FC POTO Muret Auriol Synthé Lu 12/06 20h00

Division: Promotion Excellence - Journée 11 retour (remis du 04/04)

ATHLETICO TOLOSA A O. TOULOUSE Sordelo Hb Me 14/06 19h45

Division : Honneur - Journée 9 aller (remis du 23/01)

GRINTA US FC BALEC Baziège Hb Lu 12/06 20h30

Division : Promotion - Journée 16 retour (remis du 16/02)

VIEILLES CANAILLES SB FC LAUNAGUET R. Barran Hb Ma 13/06 19h45

Trophée des Promotions : Journée 1

INTERNAT FC AS DRT Fenouillet Hb Lu 12/06 20h00

TOURNOI DE FOOT A 7 ARBITRE

La FSGT, en partenariat avec le FC POTO, organise son premier Tournoi de FOOTBALL à 7 arbitré, le samedi 24 juin 2023.

Ce tournoi est ouvert à tous les clubs de Foot à 11 ou à 7.

Vous pouvez vous inscrire en ouvrant le lien ci-dessous :

Toulouse lardenne football cup (helloasso.com)



Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél.: 05.34.36.12.40 Site Internet: www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.fr



L'adversaire et l'arbitre sont les partenaires qui nous font progresser 31 mai 2023 **N°37**





- Réunion de la Commission,
- Tense-bête,
- Information licences,
- Résultats Semaine 21,
- Sportivité Semaine 21,
- Sanction,
- Assemblée générale des clubs,
- Calendrier Semaines 23 et 24,
- Finales Coupes départementales
- Tournoi de Foot à 7 arbitré.

SAISON 2022 - 2023

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Mardi 30 mai 2023.

<u>Présents</u>: Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE BETE

O FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

①Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

③ Pour accéder aux classements : ☑ FOOTBALL A 11

☑ CHAMPIONNATS

④Pour accéder au règlement intérieur : ☑ FOOTBALL A 11

☑ PRESENTATION

☑ REGLEMENT INTERIEUR

ODECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

①site: http://www.mutuelle-des-sportifs.com

②onglet: « en cas d'accident ».

3 télécharger le document en format pdf.

OTARIFS

Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8.00 €

Indemnité de déplacement : 38.00 €

Soit un total de 46.00 € à régler pour moitié soit 23.00 € par équipe (ou 46.00 € par équipe pour les rencontres ou il y a deux arbitres).

OPARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ **des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline. Soit :

- 3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7
- 4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

5 LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans un autre club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans le même club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession le carton blanc.

<u>Important</u>: Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

OCOULEUR FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de COULEUR ROSE pour la Coupe Haute-Garonne, les feuilles de COULEUR VERTE pour la Coupe de Printemps, les feuilles de COULEUR JAUNE pour la Coupe Occitane et les feuilles de COULEUR BLANCHE pour le Championnat.

OREDACTION FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes n'apparaissent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

OCONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

OCONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée Forfait ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée "Forfait".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

OQUALIFICATIONS JOUEURS

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit **OBLIGATOIREMENT** se munir d'une pièce d'identité, ou être

en possession de <u>sa licence de la saison dernière</u>, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

<u>ATTENTION</u>: Pour la pièce d'identité seule l'original ou la photocopie sera accepté (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée

O REPORT DE MATCH

Pour un report de match, vous devez le demander au plus tard <u>avant le lundi midi</u> suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par "courrier électronique", la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible, et être scannée et envoyée en pièce jointe. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

O O EQUIPEMENTS DES EQUIPES

RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes "visiteurs".

ART 14-A: MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

• le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

LES BALLONS:

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D: MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, sous peine de la perte du match, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES

A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un DELAI DE UN MOIS ET DEMI (1.5) AU MAXIMUM (SOIT 6 SEMAINES) pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences -Retour des licences à valider & Retrait des licences validées par commission)

Passé cette date, les joueurs concernés par des LICENCES NON VALIDEES seront AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES et ne pourront plus PARTICIPER aux rencontres de leurs équipes sous peine de SANCTIONS (match perdu pour le club)



🙎 SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
AS DRT	31/10 (1)	07/11 (1)			12/12
AS DR I	14/11 (1)	29/11 (1)			02/01
ASFP LUSITANOS	17/10 (1)	17/10 (1)			28/11
IO TEAM	10/10 (1)	10/10 (1)			21/11
IO I EAW	23/01 (2)	20/02 (2)	06/03 (2)	06/03 (2)	06/03
NIMBA OT	10/10 (2)	07/11 (2)			21/11
INIMIDA OT	06/02 (3)	20/02 (3)			20/03
SAINT ALBAN	26/09 (1)	03/10 (1)			07/11

16/09 (21)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences
	validés par Commission et non retirés par club
16/09 (21)	Licences validées par Commission et récupérées par club
16/09 (21)	Avertissement => délai restant inférieur à 2 semaines avant disqualification Joueurs ou licences validées par commission et non retirés par club
31/10	Date limite pour Traitement complet du dossier
31/10	Date de disqualification du (des) joueur(s)

URGENT : Le club de IO TEAM (2) est prié de venir retirer de toute urgence à la commission ses licences validées depuis un certain temps.



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences NON VALIDEES par

la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du (des) JOUEUR(S)	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
-------	------------------------	------------	-----------------------

AS DRT	GRANENA Fabrice	695573	A compter du 12/12/2022
AS DR I	SOUBIELLE Jérôme	55501519	A compter du 02/01/2023
ASFP LUSITANOS	AGUIAR VIEIRA Géovane	921419	A compter du 28/11/2022
IO TEAM	MESTRE Kévin	55542981	A compter du 21/11/2022
KEITA WAZIR Deen SOUMAH Mamoudou	906392 810003	A compter du 21/11/2022	
NIMBA O.T	GBILIMOU Jean Pierre MANGANE Mouhamet SOUMAH IBRAHIMA SORY Dominique	918046 992580 992366	A compter du 20/03/2023
SAINT ALBAN	DAUNIS Nicolas	656627	A compter du 07/11/2022

si explications nécessaires contacter Marcel MARTINS à la commission.

RESULTATS

SEMAINE 21 DU 22/05/2023 AU 26/05/2023

Division Excellence : Journée 17 retour

AJ SAINT EXUPERY	4	-	2	FC POTO	
FC CANTOU'LOUSAIN	3	-	0	ATHLETICO TOLOSA B	F
USEMA COLOMIERS	0	-	1	PASPORT	
MECAPROTEC FC	2	-	1	ASEAT	

Exempt: ASC CNES

Division Promotion Excellence : Journée 17 retour

DYNAMO FC	5	-	0	ATHLETICO TOLOSA A	
TOULOUSE SA		Annulé		O. TOULOUSE	
ALTRAN FOOT	1	-	2	AGATE FC	
FORZA VIOLA FC	10	-	0	US AERO FOOT	

Exempt: LES SHADOCKS DE SEILH

Division Honneur : Journée 17 retour

AS MATRA	3	-	1	ASFP LUSITANOS	
NIMBA OT	5	-	1	IO TEAM	
FC BALEC	4	-	3	GRINTA US	
SAINT ALBAN	7	-	1	TOLOSA DUCKS	

Exempt: MISTRAL PL

Division Promotion: Journée 17 retour

RCLSP	3	-	0	ASCA	F
AS EVOTEC	1	-	1	LES VIEILLES CANAILLES	
SOPRA STERIA FOOT	2	-	6	AS DRT	

Trophée des Promotions : Journée 6

	_						_
5	SB FC LAUNAGUET	0	-	3	INTERNAT FC	F	

RATTRAPAGE

Division: Promotion Excellence - Journée 12 retour

TOULOUSE SA	1	-	1	LES SHADOCKS DE SEILH	
-------------	---	---	---	-----------------------	--

Non communication téléphonique du résultat	2	Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	414
Terrain impraticable	3	Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

Rappel semaine 20 : Feuille de match non parvenue dans les délais 🗢 match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 21

TROIS sorties temporaires et SIX avertissements pour 13 rencontres arbitrées.

SANCTION

Rencontre ALTRAN FOOT / AGATE FC du 25/05/23 - Promotion Excellence - Journée 17 retour :

Pour " *TACLE IRREGULIER*"

- AVERTISSEMENT -

Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 28/09/2022 (ART 32 - §B - f),

NGUEMA Joan, licence n°881746, (AGATE FC)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 05/06/2023.

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS

Comme précisé en début de saison, l'Assemblée générale des clubs aura lieu le **jeudi 22 juin, à 19h** à **Colomiers**.

Réservez dès à présent cette date, la présence des clubs étant **OBLIGATOIRE**.

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " A définir " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".

Adresse terrains extérieurs utilisé par les clubs :

ALTRAN FOOT: Blagnac (Synthé): Stade des Barradels - 2 rue des Cyclamens

ASCA: Beaupuy (Hb): Stade Fernando Mena - rue du stade

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse: 118 route de Narbonne

USEMA COLOMIERS: Colomiers (Synt): Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud

GRINTA US: Baziège (Hb): Chemin de la Plaine d'Amont

INTERNAT FC: Fenouillet (Hb): Complexe sportif du Ramier - rue de la plage

ASFP LUSITANOS: Castelginest (Hb): Complexe sportif centre - 4 rue du docteur Matéo

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe

MECAPROTEC FC: Muret (Synthé): Stade Colette Besson - 40 avenue Henri Peyrusse

RCLSP: Roques sur Garonne (Hb): Chemin du stade

SAINT ALBAN: St Alban (Hb): Stade Faure - rue de Salgareda

SB FC LAUNAGUET: Launaguet (Hb): Stade municipal - chemin de la Palanque

SEMAINE 23 DU 05/06/2023 AU 10/06/2023

Division : Excellence - J	ournée 18 retour			
ASEAT	FC POTO	Lardenne Synthé	Ve 09/06	20h00
FC CANTOU'LOUSAIN	AJ SAINT EXUPERY	Barran Hb	Ma 06/06	19h45
ATHLETICO TOLOSA B	ASC CNES	Sordelo St	Me 07/06	19h45
MECAPROTEC FC	PASPORT	F. Sastre Synthé	Lu 05/06	20h00
Exempt: USEMA COLOM	IERS	•		
Division : Promotion Ex	cellence - Journée 18 ret	our		
SHADOCKS DE SEILH	ATHLETICO TOLOSA A	Seilh Synthé	Ve 09/06	20h45
TOULOUSE SA	FORZA VIOLA FC	Stadium n°4 Synthé	Je 08/06	20h15
DYNAMO FC	AGATE FC	Barran Hb	Ve 09/06	19h45
ALTRAN FOOT	US AERO FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 08/06	21h00
Exempt : O. TOULOUSE				
Division : Honneur - Jou	urnée 18 retour			
FC BALEC	MISTRAL PL	Lardenne Synthé	Me 07/06	19h45
IO TEAM	SAINT ALBAN	St Alban Faure Hb	Lu 05/06	20h30
ASFP LUSITANOS	NIMBA OT	Castelginest Hb	Je 08/06	20h30
GRINTA US	TOLOSA DUCKS	Baziège Hb	Lu 05/06	20h30
Exempt: AS MATRA				
Division: Promotion - Jo	ournée 18 retour			
VIEILLES CANAILLES	ASCA	Beaupuy	Me 07/06	20h15
AS DRT	SB FC LAUNAGUET	Sordelo Hb	Je 08/06	19h45
RCLSP	INTERNAT FC	Roques Hb	Lu 05/06	20h30
Trophée des Promotions	: Journée 8			
AS EVOTEC	SOPRA STERIA FOOT	Sordelo Hb	Me 07/06	19h45
Coupe Occitane: Finale				
MECAPROTEC FC	USEMA COLOMIERS	Cazal Lapujade Syn.	Sa 10/06	15h00

SEMAINE 24 DU 12/06/2023 AU 16/06/2023

RATTRAPAGES

Division : Excellence - Journée 13 retour (remis de S12/23)

MECAPROTEC FC FC POTO Muret Auriol Synthé Lu 12/06 20h00

Division : Promotion Excellence - Journée 11 retour (remis du 04/04)

ATHLETICO TOLOSA A O. TOULOUSE Sordelo Hb Me 14/06 19h45

Division : Honneur - Journée 9 aller (remis du 23/01)

GRINTA US FC BALEC Baziège Hb Lu 12/06 20h30

Division: Promotion - Journée 16 retour (remis du 16/02)

VIEILLES CANAILLES SB FC LAUNAGUET R. Barran Hb Ma 13/06 19h45

Trophée des Promotions : Journée 1

INTERNAT FC AS DRT Fenouillet Hb Lu 12/06 20h00

FINALES COUPES DEPARTEMENTALES

Les finales départementales auront lieu samedi 3 juin, à partir de 17h sur le terrain de Seilh.

Nous vous attendons nombreux pour supporter ces deux équipes.

Coupe de Printemps : Finale

BELLA BARBARIANS(F7) FC CANTOU'LOUSAIN Seilh Synthé Sa 03/06 17h00

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : Finale

SB FC LAUNAGUET AGATE FC Seilh Synthé Sa 03/06 19h00

TOURNOI DE FOOT A 7 ARBITRE

La FSGT, en partenariat avec le FC POTO, organise son premier Tournoi de FOOTBALL à 7 arbitré, le samedi 24 juin 2023.

Ce tournoi est ouvert à tous les clubs de Foot à 11 ou à 7.

Vous pouvez vous inscrire en ouvrant le lien ci-dessous :

Toulouse lardenne football cup (helloasso.com)



Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél.: 05.34.36.12.40

Site Internet: www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.fr



L'adversaire et l'arbitre sont les partenaires qui nous font progresser 6 JUIN 2023 N°38





- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Résultats Semaine 22,
- Sportivité Semaine 22,
- Sanctions,
- Sanctions en retard,
- Assemblée générale des clubs,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier Semaines 23 et 24,
- Finale Coupe de Printemps,
- Finale Coupe Haute-Garonne -Henri Crespin,
- Tournoi de Foot à 7 arbitré.

SAISON 2022 - 2023

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 5 juin 2023.

<u>Présents</u>: Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER et Marcel MARTINS.

PENSE BETE

O FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

①Nom du site: fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : ☑ FOOTBALL A 11

☑ LA PRATIQUE

③Pour accéder aux classements : ☑ FOOTBALL A 11

☑ CHAMPIONNATS

④Pour accéder au règlement intérieur : ☑ FOOTBALL A 11

☑ PRESENTATION

☑ REGLEMENT INTERIEUR

ODECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

①site: http://www.mutuelle-des-sportifs.com

②onglet: « en cas d'accident ».

3télécharger le document en format pdf.

RESULTATS

SEMAINE 22 DU 30/05/2023 AU 03/06/2023

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : Finale

SB FC LAUNAGUET	2	-	5	AGATE FC
Coupe de Printemps : Finale				
DELLA DADDADIANO (E7)	0	_	1	EC CANTOLII OLISAINI

RATTRAPAGE

Division: Excellence - Journée 6 aller

FC CANTOU'LOUSAIN	3	-	1	PASPORT	ı

Division : Excellence - Journée ?	7 aller				
FC POTO	5	-	4	ASEAT	
Division : Promotion Excellence	- Journée	14 ret	our		
O. TOULOUSE	0	ı	3	USA FOOT	F
Division : Honneur - Journée 12	retour				
GRINTA US	2	-	6	NIMBA OT	
Division : Promotion - Journée 9	aller				
INTERNAT FC		ı		RCLSP	*
Division : Promotion - Journée 1	4 retour				
<i>Division : Promotion - Journée I</i> LES VIEILLES CANAILLES	4 retour 1		7	AS DRT	
	1	-	7	AS DRT	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	AI*
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	1

Rappel semaine 21 : Feuille de match non parvenue dans les délais 🗢 match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 22

SIX avertissements et **UNE** exclusion directe pour 6 rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre FC CANTOU'LOUSAIN / BELLA BARBARIANS du 03/06/2023 - Coupe de Printemps - Finale :

Pour "FAUTE DERNIER DEFENSEUR" (ART 32 - §C - a),

- EXCLUSION -

HOULES Timothé, licence n°812006, (FC CANTOU'LOUSAIN)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique à compter du 05/06/2023.

Rencontre SB FC LAUNAGUET / AGATE FC du 03/06/2023 - Coupe de la haute-Garonne - Henri Crespin - Finale :

Pour " COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE" - AVERTISSEMENT - Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 15/05/2022 (ART 32 - §B - f),

BARREIRA Filipe, licence n°812373, (SB FC LAUNAGUET)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 12/06/2023.

SANCTIONS EN RETARD

Rencontre USEMA COLOMIERS / ASEAT du 10/05/2023 - Excellence - Journée 16 retour :

Suite à la convocation et l'audition des différents protagonistes présents, l'arbitre ainsi que le joueur et dirigeants du club de l'USEMA COLOMIERS et en l'absence dûment excusée du joueur et dirigeants du club de l'ASEAT, la sous commission, décide : (ART 32 - §F - e),

Pour " TENTATIVE DE COUP A ADVERSAIRE "

- EXCLUSION -

KIEFFER Christophe, licence n°869673, (USEMA COLOMIERS)

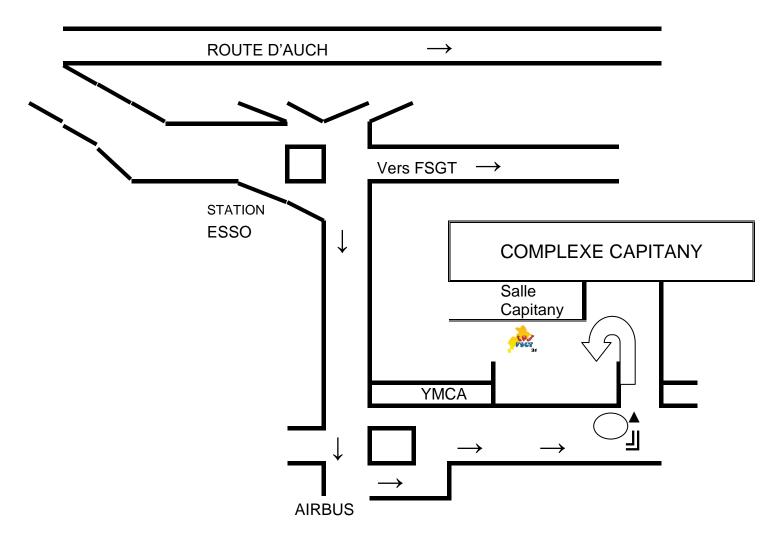
Trois (3) matchs de suspension ferme + Trois (3) matchs de suspension avec sursis à compter du 17/05/2023.
 Le joueur ayant déjà purgé 1 match ferme (l'automatique le 24/05/23), reste Deux (2) matchs de suspension ferme + Trois (3) matchs de suspension avec sursis à compter du 05/06/2023.

et

BROTTE Dimitri, licence n°692545, (ASEAT)

Trois (3) matchs de suspension ferme + Trois (3) matchs de suspension avec sursis à compter du 17/05/2023.
 Le joueur ayant déjà purgé 2 matchs fermes (l'automatique le 22/05/23 + 1 match le 31/05/23), reste Un (1) match de suspension ferme + Trois (3) matchs de suspension avec sursis à compter du 05/06/2023.

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS



La fin de saison approche, et avec, l'Assemblée Générale des clubs. Celle-ci aura lieu le **JEUDI 22 juin 2023 à 19 heures**, à la salle Capitany, avenue Yves Brunaud, (au niveau de l'ancien stade AS PTT). Prenez vos dispositions pour être présents.

Nous comptons sur votre participation qui est **OBLIGATOIRE** : comme tous les ans, des décisions seront votées et des **informations très importantes pour la saison prochaine vont vous être expliquées**.

Extrait du règlement concernant la présence des Clubs à l'Assemblée Générale : Article 2 - § L : Tous les Clubs doivent assister à l'Assemblée Générale annuelle. Une amende sanctionnera les Clubs absents à cette Assemblée.

Article 2 - § M : Les Clubs absents à l'Assemblée Générale annuelle ne pourront prétendre recevoir les récompenses qui devraient normalement leur être attribuées.

<u>Extrait du règlement concernant la trésorerie des Clubs lors de l'Assemblée</u> Générale :

<u>Article 31 - § A - 2</u>: Tout(e) Club(équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), sera **RETROGRADE(E)** en division **INFERIEURE** pour la saison suivante.

Article 31 - § A - 3 : Tout(e) Club (équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), ne pourra prétendre à recevoir les récompenses qui devraient lui être attribuées, ni à participer à l'élection du bureau et aux différents autres votes qui pourraient avoir lieu le jour de cette Assemblée.

Les trésoriers ou dirigeants de club présents à l'Assemblée devront prendre leurs dispositions pour se mettre en règle financièrement.

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 24 DU 12/06/2023 AU 16/06/2023

Division: Promotion Excellence - Journée 11 retour

ATHLETICO TOLOSA A O TOULOUSE Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " A définir " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".

Adresse terrains extérieurs utilisé par les clubs :

ALTRAN FOOT: Blagnac (Synthé): Stade des Barradels - 2 rue des Cyclamens

ASCA: Beaupuy (Hb): Stade Fernando Mena - rue du stade

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse: 118 route de Narbonne

<u>USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synt) :</u> Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud

GRINTA US : Baziège (Hb) : Chemin de la Plaine d'Amont

INTERNAT FC: Fenouillet (Hb): Complexe sportif du Ramier - rue de la plage

ASFP LUSITANOS: Castelginest (Hb): Complexe sportif centre - 4 rue du docteur Matéo

SHADOCKS DE SEILH: Seilh (Synthé): Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe

MECAPROTEC FC: Muret (Synthé): Stade Colette Besson - 40 avenue Henri Peyrusse

RCLSP: Roques sur Garonne (Hb): Chemin du stade

SAINT ALBAN: St Alban (Hb): Stade Faure - rue de Salgareda

SB FC LAUNAGUET: Launaguet (Hb): Stade municipal - chemin de la Palanque

SEMAINE 23 DU 05/06/2023 AU 10/06/2023

Coupe Occitane: Finale

MECAPROTEC FC USEMA COLOMIERS Cazal Lapujade Syn. Sa 10/06 15h00

SEMAINE 24 DU 12/06/2023 AU 16/06/2023

RATTRAPAGES

Division : Excellence - Journée 13 retour (remis de S12/23)

MECAPROTEC FC FC POTO Muret Auriol Synthé Lu 12/06 20h00

Division: Promotion Excellence - Journée 11 retour (remis du 04/04)

ATHLETICO TOLOSA A O. TOULOUSE Annulé

Division: Honneur - Journée 9 aller (remis du 23/01)

GRINTA US FC BALEC Baziège Hb Lu 12/06 20h30

Division : Promotion - Journée 16 retour (remis du 16/02)

VIEILLES CANAILLES SB FC LAUNAGUET R. Barran Hb Ma 13/06 19h45

Trophée des Promotions : Journée 1

INTERNAT FC AS DRT Fenouillet Hb Lu 12/06 20h00

SITUATION DES EQUIPES VIS A VIS DE L'ARBITRAGE

MARS - AVRIL - MAI

1-Equipes représentées par 1 arbitre ou 1 candidat :

ASCA **PASPORT** DYNAMO FC **US AERO FOOT* ASEAT** FC POTO ALTRAN FOOT FORZA VIOLA FC AJ SAINT-EXUPERY FC BALEC **GRINTA US** SB FC LAUNAGUET FC CANTOU'LOUSAIN **IO TEAM** SOPRA STERIA FOOT **ASC CNES** LES SHADOCKS DE SEILH ATHLETICO TOLOSA A **USEMA COLOMIERS AS MATRA** ATHLETICO TOLOSA B AS DRT MECAPROTEC FC TOULOUSE SA

2- Equipes non pénalisées, 1ère année:

INTERNAT FC

3- Equipes non pénalisées, 2ème année :

AS EVOTEC TOLOSA DUCKS

4- Equipes non représentées, mais ayant un membre au sein de la commission, pénalité 2 points en moins au classement final :

O. TOULOUSE

<u>5- Equipes non représentées, mais disposant d'un terrain, pénalité 2 points en moins au classement final :</u>

ASFP LUSITANOS SAINT ALBAN

6- Equipes non représentées, pénalité de 11 € par mois (octobre à mai) et 2 points en moins au classement final :

AGATE FC LES VIEIL.CANAILLES NIMBA O.T

MISTRAL P.L RCLSP

COUPE DE PRINTEMPS

LES FINALISTES



Nous avons assisté à une très belle rencontre, sur les installations de Seilh, opposant l'équipe championne d'Excellence, FC CANTOULOUSAIN à une équipe de Foot à 7, BELLA BARBARIANS (en bleu sur la photo).

Bien qu'ayant marqué en première période, les champions départementaux n'ont réussi à creuser l'écart qu'en fin de partie, l'équipe de foot à 7 opposant une belle résistance, pouvant même concrétiser à plusieurs reprises.

Félicitations aux deux équipes pour leurs comportements.

^{*} US AERO FOOT non représenté en MARS

COUPE DE LA HAUTE-GARONNE – HENRI CRESPIN

LES FINALISTES



Nous avons assisté là aussi à une rencontre très disputée, entre une équipe de Promotion Excellence, AGATE FC (en bleu) et une équipe de Promotion, SB FC LAUNAGUET.

Les « outsiders » ont très bien résisté, menant même au score pendant une bonne partie du match. Sans remplaçant, ils se sont effondré eux aussi en fin de rencontre. Merci aux deux équipes.

TOURNOI DE FOOT A 7 ARBITRE

La FSGT, en partenariat avec le FC POTO, organise son premier Tournoi de FOOTBALL à 7 arbitré, le samedi 24 juin 2023.

Ce tournoi est ouvert à tous les clubs de Foot à 11 ou à 7.

Vous pouvez vous inscrire en ouvrant le lien ci-dessous : Toulouse lardenne football cup (helloasso.com)



Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél.: 05.34.36.12.40 Site Internet: www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.fr



L'adversaire et l'arbitre sont les partenaires qui nous font progresser 13 JUIN 2023 N°39





- Réunion de la Commission,
- Résultats Semaine 22,
- Sportivité Semaine 22,
- Résultat en retard,
- Sanctions,
- Litige,
- Assemblée générale des clubs,
- Situation des équipes vis à vis de l'arbitrage rectificatif,
- Finale Coupe Occitane,
- Tournoi de Foot à 7 arbitré.

SAISON 2022 - 2023

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 12 juin 2023.

<u>Présents</u>: Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

RESULTATS

SEMAINE 23 DU 05/06/2023 AU 10/06/2023

Coupe Occitane: Finale

MECAPROTEC FC	1	-	2	USEMA COLOMIERS	

Division: Excellence - Journée 18 retour

ASEAT	1	-	4	FC POTO	
FC CANTOU'LOUSAIN	0	-	2	AJ SAINT EXUPERY	
ATHLETICO TOLOSA B	7	-	0	ASC CNES	
MECAPROTEC FC	2	-	6	PASPORT	

Exempt: USEMA COLOMIERS

Division: Promotion Excellence - Journée 18 retour

SHADOCKS DE SEILH	5	-	0	ATHLETICO TOLOSA A	
TOULOUSE SA	1	-	5	FORZA VIOLA FC	
DYNAMO FC	3	-	5	AGATE FC	FI
ALTRAN FOOT	3	-	0	US AERO FOOT	F

Exempt: O. TOULOUSE

Division: Honneur - Journée 18 retour

FC BALEC	3	-	0	MISTRAL PL	F
IO TEAM	2	-	8	SAINT ALBAN	
ASFP LUSITANOS	0	-	5	NIMBA OT	
GRINTA US	3	-	0	TOLOSA DUCKS	F

Exempt: AS MATRA

Division: Promotion - Journée 18 retour

LES VIEILLES CANAILLES	1	-	1	ASCA	
AS DRT	1	-	3	SB FC LAUNAGUET	
RCLSP	2	-	4	INTERNAT FC	

Trophée des Promotion : Journée 8

Non communication téléphonique du résultat	2	Feuille de match non parvenue	E O
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable	**	Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	-

Rappel semaine 22 : Feuille de match non parvenue dans les délais 🗢 match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 23

DEUX sorties temporaires, **DIX** avertissements et **DEUX** exclusions directes pour **14** rencontres arbitrées.

RESULTAT EN RETARD

SEMAINE 22 DU 30/05/2023 AU 02/06/2023

Division: Promotion - Journée 9 aller

RCLSP 2 - 4 INTERNAT FC

La FDM a bien été postée dans les délais

SANCTIONS

Rencontre MECAPROTEC FC / USEMA COLOMIERS du 10/06/2023 - Coupe Occitane - Finale :

Pour "MAIN VOLONTAIRE AFIN D'EMPECHER UNE OCCASION DE BUT "
(ART 32 - §C - b),

- EXCLUSION -

DASSONVILLE Damien, licence n°948987, (MECAPROTEC FC)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique à compter du 12/06/2023.

Pour " COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE" - AVERTISSEMENT - Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 17/04/2023 (ART 32 - §B - f),

RIGAL Pierre, licence n°897691, (MECAPROTEC FC)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 19/06/2023.

Pour " COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE" - AVERTISSEMENT - Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 14/04/2023 (ART 32 - §B - f),

PEREZ Lionel, licence n°55587060, (USEMA COLOMIERS)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 19/06/2023.

Pour " COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE" - AVERTISSEMENT - Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 08/03/2023 (ART 32 - §B - f),

SIKORA Stéphane, licence n°948107, (USEMA COLOMIERS)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 19/06/2023.

Pour " COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE" - AVERTISSEMENT - Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 08/02/2023 (ART 32 - §B - f),

VILLAIN Manuel, licence n°660794, (USEMA COLOMIERS)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 19/06/2023.

Rencontre FC CANTOU'LOUSAIN / AJ SAINT EXUPERY du 06/06/2023 - Excellence - Journée 18 retour :

Pour " PROPOS EXCESSIFS ENVERS L'ARBITRE"

- EXCLUSION -

ANDRIEU Camille, licence n°55665719, (FC CANTOU'LOUSAIN)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

Rencontre ATHLETICO TOLOSA B / ASC CNES du 07/06/2023 - Excellence - Journée 18 retour :

Pour " COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE" - AVERTISSEMENT - Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 12/04/2023 (ART 32 - §B - f),

JACQUET Nicolas, licence n°971774, (ASC CNES)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 19/06/2023.

Rencontre TOULOUSE SA / FORZA VIOLA FC du 08/06/2023 - Promotion excellence - Journée 18 retour :

Pour " COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE" - AVERTISSEMENT - Soit deux (2) avertissements au cours de la saison, récidive du 26/05/2023 (ART 32 - §B - f),

RASOLOFO Kenny, licence n°55677422, (TOULOUSE SA)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 19/06/2023.

LITIGE

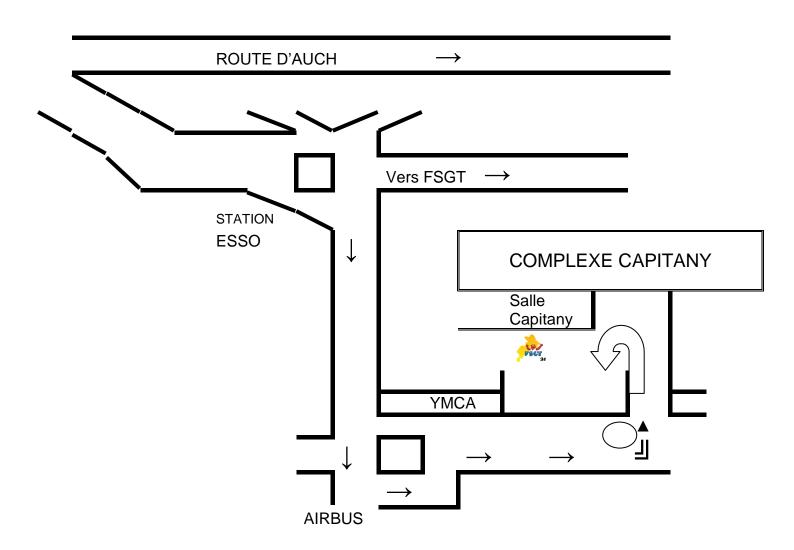
Rencontre DYNAMO FC / AGATE FC du 09/06/2023 - Promotion excellence - Journée 18 retour:

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (Art 31 - §E - 2), décide :

Pour participation du joueur MBOUMBA Frane, Passeport présenté (AGATE FC), **non qualifié à la date de la rencontre** (Pas de licence déposée par le club, pas de carton blanc déposé à la commission ni d'autorisation de la part d'un autre club FSGT)

- Match perdu par pénalité à AGATE FC, qui marque 0 (zéro) point, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. DYNAMO FC marque 4 (quatre) points, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS



La fin de saison approche, et avec, l'Assemblée Générale des clubs. Celle-ci aura lieu le **JEUDI 22 juin 2023 à 19 heures**, à la salle Capitany, avenue Yves Brunaud, (au niveau de l'ancien stade AS PTT). Prenez vos dispositions pour être présents.

Nous comptons sur votre participation qui est **OBLIGATOIRE** : comme tous les ans, des décisions seront votées et des **informations très importantes pour la saison prochaine vont vous être expliquées**.

Extrait du règlement concernant la présence des Clubs à l'Assemblée Générale : Article 2 - § L : Tous les Clubs doivent assister à l'Assemblée Générale annuelle. Une amende sanctionnera les Clubs absents à cette Assemblée.

<u>Article 2 - § M</u>: Les Clubs absents à l'Assemblée Générale annuelle ne **pourront prétendre recevoir les récompenses** qui devraient normalement leur être attribuées.

<u>Extrait du règlement concernant la trésorerie des Clubs lors de l'Assemblée</u> <u>Générale :</u>

<u>Article 31 - § A - 2</u>: Tout(e) Club(équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), sera **RETROGRADE(E)** en division **INFERIEURE** pour la saison suivante.

<u>Article 31 - § A - 3</u>: Tout(e) Club (équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), ne pourra prétendre à recevoir les récompenses qui devraient lui être attribuées, ni à participer à l'élection du bureau et aux différents autres votes qui pourraient avoir lieu le jour de cette Assemblée.

Les trésoriers ou dirigeants des clubs présents à l'Assemblée devront prendre leurs dispositions pour se mettre en règle financièrement.

SITUATION DES EQUIPES VIS A VIS DE L'ARBITRAGE - RECTIFICATIF

Il fallait lire:

<u>Equipes non représentées, mais disposant d'un terrain, pénalité 1 point en moins au classement final :</u>

LES SHADOCKS DE SEILH, non représenté de décembre à mai. RCLSP, non représenté de décembre à mai. US AERO FOOT, non représenté de mars à mai.

COUPE OCCITANE

LES FINALISTES



La température caniculaire n'a pas empêché les deux équipes de nous montrer une prestation de très haute qualité. Et même si l'équipe de MECAPROTEC s'est retrouvée à 10 dès la quatrième minute, (faute de main dans la surface), le match fût très disputé et USEMA COLOMIERS a réussi à s'imposer sur le score de 2 à 1. Merci aux deux équipes de nous avoir montré qu'on pouvait disputer une finale dans un très bon esprit (malgré la petite tension de fin de match). Ci-dessous, la remise du trophée aux vainqueurs par le capitaine des vaincus (à méditer pour les prochaines



TOURNOI DE FOOT A 7 ARBITRE

La FSGT, en partenariat avec le FC POTO, organise son premier Tournoi de FOOTBALL à 7 arbitré, le samedi 24 juin 2023.

Ce tournoi est ouvert à tous les clubs de Foot à 11 ou à 7.

Vous pouvez vous inscrire en ouvrant le lien ci-dessous :

Toulouse lardenne football cup (helloasso.com)

finales).















Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél.: 05.34.36.12.40

Site Internet: www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.fr



L'adversaire et l'arbitre sont les partenaires qui nous font progresser





- Réunion de la Commission,
- Résultats Semaine 24,
- Sportivité Semaine 24,
- Compte-rendu Assemblée générale des clubs,
- Tournoi de Foot à 7 arbitré.

SAISON 2022 - 2023

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 26 juin 2023.

Terrain impraticable

Décision Commission

<u>Présents</u>: Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

RESULTATS

SEMAINE 24 DU 12/06/2023 AU 16/06/2023

RATTRAPAGE

MECAPROTEC FC	0	_	0	FC POTO	
MECAPROTECTC	U		U	FC POTO	
Division : Promotion Excellence	- Journée	11 reto	our		
ATHLETICO TOLOSA A		Annule	ģ	ATHLETICO TOLOSA A	
LES VIEILLES CANAILLES	1	-	3	SB FC LAUNAGUET	
LES VIEILLES CANAILLES	1	-	3	SB FC LAUNAGUET	
Trophée des Promotion : Journé	e 1				
INTERNAT FC	1	-	1	AS DRT	
	1	•	1		
Non communication téléphonique o	du résultat	~	Feui	lle de match non parvenue	
Forfait		F	Litige	e	
		_			_

Rappel semaine 22 : Feuille de match non parvenue dans les délais 🕏 match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

Panne d'éclairage

Demande club

SPORTIVITE SEMAINE 24

UNE sortie temporaire et UN avertissement pour 4 rencontres arbitrées.

COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS

<u>PRESENTS</u>: ASCA, ALTRAN CA SUD OUEST, FC BALEC, FC CANTOU'LOUSAIN, USEMA COLOMIERS, AS DR TOULOUSE, DYNAMO FC, ASEAT, AS EVOTEC, FORZA VIOLA FC, AGATE FC, GRINTA US, LES SHADOCKS DE SEILH, ASFP LUSITANOS, AS MATRA, MECAPROTEC FC, NIMBA OT, PASPORT, FC POTO, RCLSP, SAINT-ALBAN, AJ SAINT EXUPERY, SB FC LAUNAGUET, SOPRA STERIA FOOT, ATHLETICO TOLOSA, TOULOUSE SA. <u>ABSENTS</u>: USA FOOT, ASC CNES, IO TEAM, INTERNAT FC, LES VIEILLES CANAILLES, MISTRAL P.L., NEW TEAM, TOLOSA DUCKS, O TOULOUSE.

DEBUT DE LA SEANCE: 19h23

Tout d'abord, la Commission remercie tous les participants à cette Assemblée (27 clubs sur 36) et espère que chacun trouvera un certain intérêt à ce qui se fait et se dit durant cette soirée. Petit rappel important: un club ne sera pas considéré comme participant à cette assemblée s'il ne participe pas au vote.

Notons la présence de deux nouveaux clubs qui nous rejoindrons la saison prochaine : CHU TOULOUSE et FREESCALE.

Avant d'avancer dans l'Assemblée, un point est nécessaire, rappeler nos motivations. Même avec un esprit compétitif, il ne faut pas oublier les raisons pour lesquelles nous pratiquons à la FSGT, et en premier lieu pour passer de bons moments.

Nous vous remercions pour la situation qui s'est considérablement améliorée depuis quelques temps.

Avant de commencer dans le vif du sujet, Myriam intervient pour vous présenter les nouveautés concernant les licences et les affiliations. Nous vous joignons le document explicatif " évolution du système de gestion des affiliations et licences ". N'hésitez pas à contacter le secrétariat pour toute explication complémentaire.

Deux scrutateurs sont nommés : Messieurs Christophe DECAIX (CHU TOULOUSE) et Intoin DUBOUR (FREESCALE).

• COMPTE RENDU D'ACTIVITE: (par Marcel MARTINS)

Cette saison, deux équipes n'ont pas reconduit leur engagement : FC FONBO et ATHLETICO TOLOSA C. Deux clubs nous ont rejoints, INTERNAT FC et NEW TEAM qui malheureusement a déclaré forfait général en cours de saison.

Nous avions au début de la saison **36 équipes** pour **35 associations affiliées**. Cela représente un effectif total de 1008 licenciés et 57 " autorisations " d'une autre discipline.

Sur les 36 équipes ayant participé à la saison (11 équipes d'entreprises et 25 équipes locales), 14 disposaient d'un terrain, dont 12 à l'extérieur de Toulouse.

♦ **Calendriers**: (par Marcel MARTINS)

Nous avons encore moins de créneaux que les années précédentes. Les conditions météorologiques et les demandes des clubs, nous avons du reporter **73 rencontres**.

Nous avons pu équilibrer les équipes entre les terrains "stabilisés", les "synthétiques" et les "herbes". Espérons que la mairie nous donnera la saison prochaine un peu plus de créneaux, et sur de bons terrains.

Pour mettre au point ces calendriers, nous tenons compte de beaucoup de critères et de disponibilités donnés par les clubs. Nous faisons notre possible pour satisfaire le maximum de vos souhaits.

Pour la saison à venir, n'oubliez pas de nous indiquer sur votre dossier d'inscription les dates auxquelles vous ne pouvez pas jouer pendant les vacances scolaires. Si vous ne donnez pas d'indication, nous considèrerons qu'il n'y a pas d'impératif pour vous et nous vous mettrons des rencontres si nécessaire. Nous essaierons dans la mesure du possible de vous éviter ces dates de vacances, en fonction des rencontres en retard à jouer. Nous vous demandons encore une fois de rester vigilants pour les matchs de rattrapage. Les équipes ayant des rencontres en retard doivent savoir qu'elles joueront automatiquement pendant les journées de rattrapage, souvent programmées pendant les vacances scolaires. Aussi, si vous ne pouvez pas être disponibles pendant ces dates, prévenez-nous avant la programmation du bulletin. Sinon nous risquerions d'être contraints de vous pénaliser. Comprenez qu'il est délicat de rendre les terrains au service des sports alors que nous sommes tout le temps en train de les presser pour qu'ils nous les attribuent.

Vous avez dans le dossier un " calendrier prévisionnel ". Sachez qu'il peut être modifié en fonction des aléas de la saison, et que c'est celui qui parait toutes les semaines dans le bulletin qui fait

foi. Pour un report de match, vous devez le demander au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ière} programmation sur le bulletin. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par " courrier électronique ", la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible, et être scannée et envoyée en pièce jointe. Si ce document n'est pas fourni, la demande ORIGINALE, et obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

Nous avons eu quelques réclamations concernant les rencontres du vendredi et du lundi. Nous faisons notre possible pour éviter cela, mais lorsque c'est le cas, sachez que le délai de " 48 heures " est respecté.

Le calendrier définitif dépendra du nombre d'équipes engagées. Alors renvoyez nous vite vos engagements, et ceci avant le 31 juillet => Faites-le avant de partir en vacances.

La saison débutera la **semaine 38** (*lundi 18 septembre*) par les coupes Delaune et Occitane. En raison des vacances de Noël qui commencent le 23 décembre, la trêve hivernale durera jusqu'au 7 janvier inclus. A moins d'une nécessité absolue pour cause d'intempéries, nous ne ferons pas de match durant cette période.

Tout joueur qui n'aura pas sa demande de licence complète ne sera pas qualifié et ne pourra donc pas jouer.

Les dates **officielles des rencontres** sont celles marquées sur le bulletin. En ce qui concerne la programmation des matchs sur le bulletin, sachez que lorsque votre match est marqué " à définir ", il est **en attente** de terrain mais vous **jouerez bien la semaine définie**. Nous vous avertissons dès que nous connaissons les terrains. Alors prévenez vos joueurs qu'ils auront bien le match la semaine programmée.

Nous maintenons une journée la semaine des vacances scolaires de " Toussaint ".

♦ **Championnat**: (par Marcel MARTINS)

L'ensemble des compétitions s'est déroulé dans un bon esprit en général. Voici les classements définitifs :

Rappel des critères pris en compte en cas d'égalité de points :

- nombre de rencontres jouées,
- 2 goal-average particulier entre les deux équipes,
- 3 classement au challenge de la Sportivité,
- goal-average général,
- 6 buts marqués.

EXCELLENCE												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	Р	Pé	F	Péfnp	Вр	Вс	DIF
1 ^{er}	FC CANTOU'LOUSAIN	54	16	12	2	2	0	0	0	55	15	+40
2 ^{ème}	PASPORT	52	16	11	3	2	0	0	0	50	14	+36
3 ^{ème}	USEMA COLOMIERS	46	16	10	6	0	0	0	0	40	33	+7
4 ^{eme}	MECAPROTEC FC	40	16	7	3	6	0	0	0	29	36	-7
5 ^{ème}	FC POTO	38	16	6	4	6	0	0	0	31	31	0
6 ^{ème}	ATHLETICO TOLOSA B	33	16	6	1	7	0	2	0	26	34	-8
7 ^{ème}	AJ SAINT-EXUPERY	31	16	4	4	7	0	1	0	25	38	-13
8 ^{ème}	ASC CNES	26	16	3	2	10	0	1	0	14	46	-32
9 ^{ème}	ASEAT	24	16	2	3	10	0	1	0	23	46	-23

PROMOTION EXCELLENCE												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	Р	Pé	F	Péfnp	Вр	Вс	DIF
1 ^{er}	FORZA VIOLA FC	43	14	9	2	3	0	0	0	55	22	+33
2 ^{ème}	TOULOUSE SA	42	14	8	4	2	0	0	0	36	24	+12
3 ^{ème}	SHADOCKS DE SEILH (-1)	42	14	9	2	3	0	0	0	37	20	+17
4 ^{ème}	ALTRAN FOOT	38	14	7	3	4	0	0	0	38	21	+17
5 ^{ème}	AGATE FC (-2)	35	14	7	3	30	1	0	0	31	26	+5

6 ^{ème}	DYNAMO FC	30	14	5	1	8	0	0	0	26	26	0
7 ^{eme}	ATHLETICO TOLOSA A	21	14	2	1	11	0	0	0	7	52	-45
8 ^{ème}	USA FOOT (-1)	14	14	1	0	11	0	2	0	12	51	-39
9 ^{ème}	O TOULOUSE	FORFAIT GENERAL										

TOULOUSE SA / LES SHADOCKS DE SEILH: 1-1*3-2

HONNEUR												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	Р	Pé	F	Péfnp	Вр	Вс	DIF
1 ^{er}	AS MATRA	48	15	10	3	2	0	0	0	47	22	+25
2 ^{eme}	SAINT-ALBAN (-2)	43	15	8	6	1	0	0	0	49	19	+30
3 ^{eme}	NIMBA OT	42	15	9	2	2	1	1	0	43	30	+13
4 ^{eme}	IO TEAM	33	15	5	3	7	0	0	0	24	33	-9
5 ^{eme}	TOLOSA DUCKS	32	15	6	1	6	0	2	0	33	38	-5
6 ^{eme}	ASFP LUSITANOS (-2)	31	15	5	4	5	1	0	0	28	30	-2
7 ^{eme}	FC BALEC	29	15	4	2	9	0	0	0	23	47	-24
8 ^{ème}	GRINTA US	27	154	1	9	1	0	0	0	27	26	-9
9 ^{ème}	MISTRAL PL (-2)	11	8	1	2	5	0	0	0	7	26	-19
9 ^{ème}	MISTRAL PL	FORFAIT MATCHS RETOUR										

Arrêt definitif de TOLOSA DUCKS

PROMOTION												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	Р	P é	F	Pérnp	ВР	вс	DIF
1 ^{er}	INTERNAT FC	48	14	11	1	2	0	0	0	47	11	+36
2 ^{ème}	AS DRT	48	14	11	1	2	0	0	0	51	21	+30
3 ^{ème}	SB FC LAUNAGUET	45	14	10	2	1	1	0	0	59	21	+38
4 ^{eme}	RCLSP (-1)	33	14	6	2	6	0	0	0	46	35	+11
5 ^{ème}	VIEILLES CANAILLES (-2)	26	14	4	3	6	0	1	0	19	4	-15
6 ^{ème}	SOPRA STERIA FOOT	25	14	4	0	9	0	1	0	35	61	-26
7 ^{ème}	AS EVOTEC	25	14	3	2	9	0	0	0	21	52	-31
8 ^{ème}	ASCA	16	14	0	3	10	0	1	0	6	49	-43
9 ^{ème}	NEW TEAM	FORFAIT GENERAL										

Pour les montées et les descentes, les deux premiers de chaque poule montent en division supérieure, les deux derniers descendent. Mais la composition et le nombre définitif de poules, ainsi que les montées et descentes réelles dépendront du nombre d'engagements.

♦ Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : (par Marcel MARTINS)

39 équipes se sont engagées dans cette compétition dont cinq équipes de Foot à 7.

La compétition s'est déroulée dans un très bon esprit. Pour la finale, **AGATE FC** l'a emporté devant SB FC LAUNAGUET, au bout d'un long suspense.

Coupe de Printemps : (par Marcel MARTINS)

Cette coupe aussi s'est bien déroulée jusqu'au bout et a vu le champion d'Excellence FC CANTOU'LOUSAIN l'emporter devant une équipe de foot à 7, BELLA BARBARIANS.

♦ Coupe Auguste Delaune : (par Marcel MARTINS)

7 équipes ont participé à la phase départementale. Félicitations à **FC CANTOU'LOUSAIN** qui s'est hissé jusqu'en 1/16^{ème} de finale de la phase nationale.

Le tirage au sort de la 1^{ere} phase de la coupe Auguste Delaune pour la saison 2023/2024 se déroulera le **lundi 28 Août**, à 19h00, au siège du Comité. Il en sera de même pour le tirage au sort de la Coupe Occitane.

© Coupe Occitane: (par Marcel MARTINS)

26 équipes ont participé à cette compétition. C'est **USEMA COLOMIERS** qui remporte cette coupe 6 ans après leur première victoire, devant MECAPROTEC FC, (finaliste comme la saison dernière), dans une rencontre très serrée.

♦ TROPHEE DES CHAMPIONS : (par Marcel MARTINS)

Ce nouveau trophée qui oppose le vainqueur du championnat Excellence au vainqueur de la coupe Haute-Garonne Henri Crespin, match qui se déroule la semaine avant noël, a vu pour cette 1^{ère} édition, le champion d'Excellence 2022, **PASPORT** l'emporter devant une équipe de foot à 7, BOCAAZDA.

L'édition 2023 opposera les clubs du FC CANTOU'LOUSAIN et AGATE FC.

♦ <u>Sélection Haute-Garonne</u>: (par Marcel MARTINS)

Nous avons relancé la Sélection départementale, avec pour objectif de disputer le lever de rideau de la finale de la Coupe de France Auguste Delaune (comme la saison dernière) à PARIS, mais les clubs et beaucoup trop de joueurs n'ont pas joué le jeu. Malgré 29 inscrits par les clubs, le peu de présents aux 2 matchs de présélection prévus ainsi que pour le déplacement à Paris, nous ont contraints à mettre en sommeil la sélection pour cette saison.

La saison prochaine, en vue du "Tournoi des Sélections ", nous procèderons autrement.

♦ <u>Litiges</u>: (par Marcel MARTINS)

Sur 383 matchs arbitrés, 103 "sorties temporaires", 285 "avertissements" et 7 "exclusions" pour "double carton jaune+carton blanc", 7 "exclusions" pour "double cartons jaunes" et 30 "exclusions" (cartons rouges) directes. Il va falloir se ressaisir.

♦ Bilan forfaits: (par Marcel MARTINS)

Toutes compétitions confondues, nous avons eu **29 forfaits** pour **384 matchs programmés**, soit 7% (nous n'incluons pas le forfait général de New Team).

Trois équipes ont déclaré forfait général, dont une pour les matchs retours.

♦ <u>Licences</u>: (par Marcel MARTINS)

Attention suite à la mise en place par notre fédération d'une nouvelle procédure des demandes de licences, et la commission football ne disposant à ce jour de toutes les informations nécessaires, les indications données cidessous sont susceptibles d'être modifiées.

Dès que possible nous vous tiendrons informés et ce avant fin Août.

Les dépôts de licences se sont bien déroulés dans l'ensemble. Les renouvellements se font directement par les dirigeants.

Une fois qualifiés, les joueurs peuvent pratiquer avec une pièce d'identité ou la licence de la saison précédente.

- Vous devez enregistrer vous-même les licences sur le site, aussi bien pour les renouvellements que pour les nouveaux licenciés.
- 2 Les dépôts et retraits des licences ne peuvent se faire que **le lundi après-midi**, de 15h30 à 20h00, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours de la semaine, vous devrez téléphoner pour savoir si un membre est présent, ceci afin de ne pas venir pour rien.
- Si vous déposez les licences un autre jour, vérifiez que le dépôt est complet. Les demandes de licences incomplètes ne seront pas prises en compte. Donc tout joueur qui n'aura pas sa demande de licence en règle ne sera pas qualifié et ne pourra donc pas jouer.

Dossier complet pour une nouvelle licence

Création du lot de licences sur le site + Impression et fourniture du bordereau du lot saisi + Bordereau de commande licences + Carton blanc avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton + Paiement chèque ou virement bancaire (joindre avis de virement)

Dossier complet pour un renouvellement licence

Création du lot de licences sur le site + Impression et fourniture du bordereau du lot saisi + Bordereau de commande licences + Paiement chèque ou virement bancaire (joindre avis de virement)

• Vous nous apportez les demandes individuelles des nouveaux licenciés ainsi les bordereaux de demande, ainsi que le chèque correspondant à la quantité de licences demandées.

<u>ATTENTION</u>: les photos d'identité devront être nouvelles, non photocopiées et non redécoupées sur l'ancienne licence. Elles devront permettre l'identification du joueur lors des rencontres et donc TRES CLAIRES et NETTES. Toute autre photo sera automatiquement refusée et la licence non délivrée.

❸Utilisez le bon côté : celui sur lequel n'est pas marqué " ADHERENT ".

6 Une fois imprimées, nous vous avertissons par le biais du bulletin.

A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES à la commission vous disposez d'un DELAI DE 1.5 Mois AU MAXIMUM (soit 6 semaines) pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (retrait des cartons licences + retour des licences à valider + retrait des licences validées par la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par des LICENCES NON VALIDEES seront AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES et ne pourront plus PARTICIPER aux rencontres de leurs équipes sous peine de SANCTIONS (match perdu pour le club).

Depuis l'informatisation des licences, le correspondant de l'association ainsi que les responsables des activités devront être obligatoirement licenciés, car pour remplir les champs correspondants sur le net, si ces personnes ne sont pas licenciées, le site ne les reconnaîtra pas et ne les prendra pas en compte.

Le responsable du club doit être en possession d'un Certificat médical ou d'une Attestation médicale pour que chacun de ses joueurs puisse pratiquer.

(Pour info à compter de la saison prochaine, la fourniture du certificat médical ne sera plus nécessaire. Il suffira de fournir <u>l'attestation médicale</u> (conservée par le club) + <u>le questionnaire de santé</u> (conservée par le licencié)

En ce qui concerne le règlement des licences, évitez de nous donner une multitude de chèques. Faites nous en un global pour chaque dépôt.

Si vous prenez des licences sans l'assurance FSGT, vous devez nous fournir la ou les attestations des assurances concernées.

Le responsable du club doit être en possession du **Certificat d'honorabilité** pour les personnes ayant une responsabilité au sein du club (entraîneurs, éducateurs ou membres du bureau)

Le tarif des licences, pour la saison prochaine est le suivant :

- **◆ 41.00 € avec assurance** (adultes né en 2005 et avant)
- 34.50 € avec assurance (jeunes né en 2006 et après) (coût de l'assurance 3.20 €/licence)

Pour les licenciés évoluant dans d'autres disciplines et dans un autre club, il y a des règles à respecter pour pouvoir jouer dans un club à 11:

- Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans un autre club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)
- Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

<u>Important :</u> Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

Concernant les échanges « foot à 11-foot à 7 », il existe des quotas:

- Trois joueurs de foot à 11 peuvent jouer dans une équipe de foot à 7.
- Quatre joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans une rencontre de foot à 11.

<u>Important</u>: Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

2 COMPTE RENDU FINANCIER : (par José MARTINEZ)

N'ayant pas augmenté les tarifs depuis 2002, et la covid étant passée par là, nous sommes contraints de revoir les tarifs pour la saison prochaine. Vous avez ces augmentations dans votre dossier.

Le bilan financier est joint au dossier de chaque club, José complète par quelques précisions sur les divers postes.

© COMPTE RENDU D'ARBITRAGE : (par Patrick FINKBEINER)

Trois candidats ont réussi brillamment l'examen. Un arbitre venant de l'autre fédération après avoir réussi son examen FSGT nous a rejoint. Nous avons donc un effectif de **27 arbitres**.

La Commission a pris en charge le règlement de **67 arbitres** (matchs avec 2 arbitres), soit **3082.00€**.

Nous vous rappelons que pour être représentatif, un arbitre doit faire au moins deux matchs par mois. Nous préconisons qu'il en fasse trois afin d'améliorer la qualité des désignations.

4 LA SAISON PROCHAINE: (par Patrick FINKBEINER)

Augmentations:

Comme vous l'a expliqué José lors de son intervention, la commission va appliquer, outre les augmentations annuelles prévues par la fédération (affiliation et licences, quelques augmentations à ses tarifs d'engagement. Nous vous joignons aussi le barème de l'évolution des tarifs des pénalités. Une petite précision concernant la fiche d'engagement : à la place de "participation aux frais postaux (bulletin par e mail)", il faut lire "Participation aux frais de fonctionnement".

Concernant la "participation pour les équipes ne disposant pas de terrain", s'il y avait un quelconque changement auprès de la mairie, nous vous avertirons.

Pour le moment, vous incluez ces frais dans votre engagement et nous ferions refaire le chèque s'il le fallait.

Rappels importants:

Frais d'arbitrage :

En ce qui concerne les frais d'arbitrage, la règle dit que vous devez régler l'arbitre avant le match. Cependant, si ce n'est pas le cas, n'oubliez pas de l'indemniser après le match. Soyez vigilants sur ces indemnités afin d'éviter des pénalités préjudiciables que nous appliquerons automatiquement si en dernier lieu, l'indemnité ne parvient pas le lundi qui suit la rencontre.

Nous vous rappelons les tarifs pour la prochaine saison : 48 €, 10 € d'indemnité d'arbitrage, et 38 € de frais de déplacement (soit 24 € par équipe pour 1 arbitre).

Engagements:

En ce qui concerne les engagements, ceux-ci ne seront pris en considération qu'aux conditions suivantes :

Trois chèques avec votre inscription

- 1) Formulaire d'affiliation renseigné + chèque de l'affiliation,
- 2) Formulaire d'engagement renseigné + chèque de tous les engagements, (en y incluant la participation aux frais de fonctionnement et la participation des frais annuels d'utilisation des terrains de la ville de TOULOUSE),
 - 3) Chèque de provision correspondant à la situation de l'équipe vis-à-vis de l'arbitrage.

Et ceci à renvoyer avant le 31 juillet.

(Chaque année il y a des confusions de la part de certains en ce qui concerne les chèques de provision. Alors prenez bien soin de nous faire ces trois chèques).

<u>IMPORTANT</u>: La totalité de la fiche info ainsi que l'affiliation doivent être envoyés au comité et non à la Fédération à Paris. Chaque année la fédération est obligée de nous en renvoyer.

Vous ne devez pas envoyer quelque document que ce soit à la Fédé. C'est nous qui nous en chargeons.

Très important:

Ne mettez pas de date sur les chèques de provision.

Terrains et horaires des rencontres :

Cette saison, la plupart des équipes ont tenu leur engagement concernant la ponctualité. Nous vous en remercions et appelons les quelques équipes encore dissidentes à faire un petit effort.

D'autre part, vous avez compris que les forfaits allaient être délicats à gérer auprès de la mairie de Toulouse. Donc vous allez devoir tout faire pour aller jouer les rencontres même lorsque vous n'êtes pas nombreux : au bout de deux forfaits (quelles que soient les équipes), la FSGT perdra son créneau pour la saison entière. Donc nous allons faire la "chasse au forfait ", en commençant par la tarification (voir fiche du barème des pénalités jointe)

Feuilles de match :

Comme nous l'avons fait en coupes départementales cette saison, nous n'utiliserons qu'une sule feuille de match dans toutes nos compétitions.

Pour éviter tout litige :

- La feuille de match doit être envoyée par l'équipe victorieuse. En cas d'égalité, c'est l'équipe recevante qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.
- 2 Envoyer sous 48 heures cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission avant le lundi midi. Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.
- Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Vérifications feuilles de match :

Pour éviter toute réclamation :

• Le capitane doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **corresponden**t bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Joueurs suspendus :

Concernant les joueurs suspendus à cheval entre deux saisons, pour que cette suspension suive son cours, il faut prendre la licence dès le début de saison. Sinon, elle ne reprendra qu'à partir du jour où sa demande de licence sera déposée à la commission (Art 31-§E13).

(Si vous avez des doutes, pour connaître vos joueurs suspendus en début de saison prochaine, contactez la commission)

Respect des couleurs : (Art 14 - § A)

Le club visiteur doit jouer lorsqu'il se déplace avec l'une des deux couleurs déclarées sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

Renvoi des feuilles de match :

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance). Pour les autres jours, vous devez les envoyer dans les 48 heures. Une tolérance vous est accordée cependant pour qu'elle nous arrive avant le lundi midi.

O DEBAT:

Au cours du débat, plusieurs questions importantes ont été exposées.

• Les règles pour les rencontres de Coupe Auguste Delaune :

Le problème de " la rentrée de touche au pied " a été posé.

La question de la suppression de cette règle est toujours en étude au sein de la CFA foot (commission fédérale d'activité). Lors de ces réunions, la commission porte vos souhait auprès de la CFA foot, et soutiens l'idée de la suppression de cette règle. Pour le moment, aucune modification n'a été notée. Nous vous tiendrons informés de l'avancée des travaux.

Appels téléphoniques à l'issue des matchs :

L'appel téléphonique des scores nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de feuille de match.

Vous pouvez également envoyer le résultat par courrier électronique.

• Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront pour consigne d'appliquer le règlement :

« <u>ART 14 - § C</u>: Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

• Problème arbitrage à deux :

Certains d'entre vous ont suggéré de mettre des assistants bénévoles même sur les rencontres arbitrées par deux arbitres.

Je vous rappelle qu'en FSGT, la règle est de deux arbitres officiels, sans assistant. Ceci a été mis en place pour un meilleur arbitrage (si vous en doutez, je peux vous envoyer le document de formation) mais aussi afin que les équipes ayant des effectifs réduits n'ai plus ce problème de fournir un assistant.

A l'issue de ce débat, il a été décidé que nous essaierons une "phase test "avec 4 arbitres (deux officiels et deux bénévoles) sur certaines rencontres d'arbitrage à deux (même si je ne trouve **aucun intérêt à cette expérience**, mais ceci n'engage que moi, Patrick Finkbeiner).

J'en profite pour vous rappeler que lors des rencontres, s'il n'y a qu'un seul arbitre, l'arbitre assistant bénévole est obligatoire pour les divisions Excellence et Promotion Excellence. Donc si vous n'êtes que onze, voire 9 ou dix, vous devrait sortir obligatoirement un joueur pour faire l'assistant.

6 APPROBATION DES DIFFERENTS COMPTES-RENDUS:

L'approbation des différents comptes-rendus est soumise au vote à main levée :

Compte rendu d'activité : **75** pour, à l'unanimité. Compte rendu financier : **75** pour, à l'unanimité. Compte rendu d'arbitrage : **75** pour, à l'unanimité.

6 ELECTION DU BUREAU :

75 mandats, 75 suffrages exprimés.

0 bulletin nul.

Pierre-Jean BERNARD: 70 voix,
Bruno CADART: 75 voix,
Patrick FINKBEINER: 75 voix,
Francis LACOMME: 72 voix,
José MARTINEZ: 75 voix,
Marcel MARTINS: 72 voix,
Joseph RICART: 75 voix,
René SILHOL: 75 voix.

Tous les candidats sont élus.

Nous vous remercions pour votre confiance.

O QUELQUES CONSEILS:

Avant de passer à la remise des récompenses, quelques derniers conseils sont rappelés, afin d'éviter des petits désagréments la saison prochaine.

Rôle des dirigeants :

Le rôle des dirigeants est de calmer et retenir leurs joueurs et non pas de les exciter. Les remplacements tournants ont été instaurés en partie dans ce but.

Match remis:

Lorsqu'un match est remis, et que vous avez deux équipes ou plus dans votre club, vous devez faire attention à la journée de Championnat correspondant à ce match remis. En effet, un joueur ne pouvant pas jouer dans les deux équipes la même semaine, il faudra vérifier lors de ce match remis qu'il n'a pas participé à la rencontre de l'autre équipe au cours de la journée correspondante. Alors soyez vigilants sur ce point.

Feuilles de match :

Il faut à tout prix faire des efforts pour remplir la feuille de match (inscrire les noms en premier et en majuscules) dans les meilleurs délais par le club recevant afin que le club visiteur puisse l'utiliser correctement à son tour.

D'autre part, en début de saison vous recevez le nombre exact de feuilles que vous avez besoin pour les différentes compétitions. Aussi si vous " **prêtez** " une de vos feuilles à l'équipe adverse, vous devez vous débrouiller pour la récupérer. Sinon toute nouvelle demande à la commission sera facturée **5** €.

Rapports des joueurs et réclamations :

Si un club fait un rapport ou une réclamation, celui-ci doit être nominatif (président, dirigeant, joueur...) et non uniquement avec le nom du club.

D'autre part, si celle-ci concerne une décision de la commission de discipline, celle-ci devra être accompagnée des " **droits d'appel** " (voir tarif sur document joint).

Les bulletins :

Les bulletins ne servent à rien si vous ne les lisez pas et nous remarquons (suite aux questions que vous nous posez), que vous lisez uniquement les résultats et le calendrier, et ce dernier pas toujours attentivement.

Nous en faisons un toutes les semaines, et vous avertissons quand il n'y en a pas. Alors si vous ne l'avez toujours pas reçu le vendredi, contactez la commission pour vous renseigner.

Sans retour de votre part, nous ne pouvons pas savoir que vous ne l'avez pas reçu et considérons que vous avez pris connaissance des informations s'y trouvant.

Terrains extérieurs :

Les équipes disposant d'un terrain à l'extérieur de Toulouse doivent s'assurer qu'il n'est pas impraticable : c'est le club qui est responsable du traçage et de l'équipement du terrain.

Présence à l'assemblée :

Nous vous rappelons que pour être comptabilisé comme présent, le représentant du club doit rester jusqu'au moment du vote. Concernant les récompenses, il ne pourra se les voir attribuées que s'il assiste à la remise.

③ <u>REMISE DES RECOMPENSES</u> :

Comme les saisons précédentes, la Commission a récompensé en priorité la « Sportivité ». Comme chaque saison, les équipes absentes à l'Assemblée ou étant parties avant la remise des récompenses, ne peuvent prétendre à leurs récompenses.

A partir de cette saison, nous avons décidé de ne plus vous offrir des coupes (qui seront mises ensuite dans les tiroirs), mais plutôt des lots qui vous seront plus utiles.

Pensez en cours de saison, à nous envoyer une photo e votre " groupe " afin de vous faire un cadre en fin de saison, avec les récompenses.

Les équipes récompensées en championnat (ballon pour les trois premiers):

<u>Division Promotion</u>: SB FC LAUNAGUET (3^{ème}), AS DRT (2^{ème}), **INTERNAT FC** (1^{ère}) (cadre+porte-clés+ballon).

<u>Division Honneur</u>: NIMBA OT (3^{ème}), SAINT ALBAN (2^{ème}), **AS MATRA** (1^{ère}) (cadre+porte-clés+ballon).

<u>Division Promotion Excellence</u>: LES SHADOCKS DE SEILH (3^{ème}), TOULOUSE SA (2^{ème}), **FORZA VIOLA FC** (1^{ère}) *(cadre+porte-clés+ballon)*.

<u>Division Excellence</u>: USEMA COLOMIERS (3^{ème}), PAPSORT (2^{ème}), **FC CANTOU'LOUSAIN** (1^{ère}) (cadre +ballon).

Les équipes récompensées en Coupes Départementales :

Demi-finalistes Coupe de Printemps: AS CNRS (F7) et ROQUES CLSP (coupe+ ballon).

Finaliste Coupe de Printemps : BELLA BARBARIANS (F7) (cadre + coupe + ballon).

Vainqueur Coupe de printemps : FC CANTOU'LOUSAIN (coupe + trophée + cadre + porte-clés + ballon).

<u>Demi-finalistes Coupe de Haute-Garonne</u> : AS DRT et FC POTO (coupe + ballon)

<u>Finaliste Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin</u> : SB FC LAUNAGUET (cadre + coupe + ballon).

<u>Vainqueur Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin</u> : **AGATE FC** (coupe + trophée + cadre + porte-clés + ballon).

Les équipes récompensées en Coupes Occitane :

<u>Demi-finalistes Coupe Occitane</u>: ASEAT et RCLSP (coupe+ ballon).

Finaliste Coupe Occitane: MECAPROTEC FC (cadre + coupe + ballon).

Vainqueur Coupe Occitane: USEMA COLOMIERS (coupe + trophée + cadre + porte-clés + ballon).

Les équipes récompensées en Coupe de France Auguste Delaune :

L'équipe du comité ayant été le plus loin en Coupe Delaune, 1/16ème, reçoit un ballon : FC CANTOU'LOUSAIN.

Les récompenses de la Commission :

Clubs ou dirigeants qui, de l'avis de la Commission œuvrent pour garder l'esprit FSGT dans nos compétitions, et qui sont sans reproche au point de vue administratif (trophée + ballon):

FC BALEC, INTERNAT FC et FC POTO.

Depuis que le challenge de la Sportivité a été mis en place, nous nous sommes rendu compte que la plupart du temps, c'était les équipes des niveaux inférieurs qui remportaient ce challenge. Nous avons donc décidé de le scinder en deux : le " Challenge de la Sportivité " pour les équipes Excellence et Promotion Excellence, et le " Trophée de la Sportivité " pour les autres équipes.

Le Challenge de la Sportivité (Coupe Delaune):

1^{ère} SB FC LAUNAGUET (ballon).

2^{ème} ALTRAN FOOT (ballon).

2^{ème} ASC CNES (absent, non récompensé).

Le Trophée de la Sportivité:

Les 5 premières équipes sont récompensées.

* NEW TEAM (forfait général, non classé).

17^{ème} MISTRAL PL (forfait matchs retour, non classé).

16ème SB FC LAUNAGUET.

15^{ème} NIMBA OT.

14^{ème} ASFP LUSITANOS.

13^{ème} RCLSP.

12^{ème} TOLOSA DUCKS.

11ème US GRINTA.

10^{ème} SAINT-ALBAN.

9^{ème} LES VIEILLES CANAILLES.

8^{ème} SOPRA STERIA FOOT.

7^{ème} INTERNAT FC

6^{ème} ASCA

5^{ème} **AS DRT** (drapeaux + 2 ballons).

4^{ème} **FC BALEC** (sac à ballons + 2 ballons).

3^{ème} **AS EVOTEC** (chaussettes).

2^{ème} **IO TEAM** (absent, non récompensé).

1ère AS MATRA (maillots+ trophée).

Le Challenge de la Sportivité:

Les 5 premières équipes sont récompensées.

* O TOULOUSE (forfait général, non classé).

17^{ème} USEMA COLOMIERS.

16^{ème} ATHLETICO TOLOSA B.

15^{ème} TOULOUSE SA.

14^{ème} ASEAT.

13^{ème} FC CANTOU'LOUSAIN.

12^{ème} AGATE FC.

```
11<sup>ème</sup> ASC CNES.
10<sup>ème</sup> MECAPROTEC FC.
9<sup>ème</sup> AJ SAINT-EXUPERY.
8<sup>ème</sup> FC POTO
7<sup>ème</sup> LES SHADOCKS DE SEILH.
6<sup>ème</sup> ATHLETICO TOLOSA A
5<sup>ème</sup> US AERO FOOT (absent, non récompensé).
4<sup>ème</sup> PASPORT (sac à ballons + 2 ballons).
3<sup>ème</sup> DYNAMO FC (chaussettes).
2<sup>ème</sup> FORZA VIOLA FC (shorts).
1<sup>ère</sup> ALTRAN FOOT (maillots+ trophée + porte-clés).
```

Le Challenge de la Sportivité Arbitres:

Nous avons aussi demandé aux arbitres de nous indiquer tout au long de l'année les équipes les plus agréables à arbitrer.

Voici le résultat :

```
* NEW TEAM (forfait général, non classé).
```

- * O TOULOUSE (forfait général, non classé).
- * MISTRAL PL (forfait matchs retour, non classé).

```
33ème TOLOSA DUCKS.
```

32ème ATHLETICO TOLOSA B.

31^{ème} SB FC LAUNAGUET

30^{ème} NIMBA OT.

29^{ème} ASEAT.

28^{ème} SAINT ALBAN.

27^{ème} LES VIEILLES CANAILLES.

26^{ème} ASC CNES

25^{ème} AGATE FC.

24ème ASFP LUSITANOS

23ème TOULOUSE SA

22^{ème} RCLSP

21^{ème} US AERO FOOT

20^{ème} AJ SAINT-EXUPERY.

19^{ème} USEMA COLOMIERS

18^{ème} DYNAMO FC

17^{ème} INTERNAT FC

16ème FORZA VIOLA FC

15^{ème} ATHLETICO TOLOSA A.

14^{ème} SOPRA STERIA FOOT.

13^{ème} AS DRT.

12^{ème} ASCA.

11^{ème} LES SHADOCKS DE SEILH.

10^{ème} ALTRAN FOOT.

9^{ème} FC POTO.

8^{ème} IO TEAM (absent, non récompensé).

7^{ème} AS EVOTEC (ballon).

6ème GRINTA US (ballon + porte-licences).

5^{ème} **MECAPROTEC FC** (drapeaux + 2 ballons).

4ème FC CANTOU'LOUSAIN (sac à ballons + 2 ballons).

3^{ème} PASPORT (chaussettes).

2^{ème} **AS MATRA** (shorts).

1^{ère} FC BALEC (trophée + cadre + maillots + porte-clés).

A noter que certaines équipes ont été déclassées du fait de leurs forfaits.

Félicitations et merci à toutes les équipes récompensées pour leur sportivité, et continuer dans cette voie. Merci aussi aux autres équipes qui persévèrent dans la même lignée.

Trophée des Promotions

Les équipes de cette division ont été amputées d'un certain nombre de match du fait du rapide forfait général de NEW TEAM. Pour combler ces journées, nous leur avons organisé des rencontres. Pour celles qui ont joué entièrement " le jeu " (pas de forfait), nous vous offrons un ballon.

49 ballons ont été offerts, 3 jeux de maillots, 2 jeux de shorts, 3 jeux de chaussettes et diverses récompenses.

MERCI à nos partenaires, **François MARTINEZ**, dépositaire de la marque **JOMA**, et **Sauveur HURTADO**, de l'entreprise **SELALI** pour leurs collaborations dans toutes ces dotations.

© CLOTURE DE L'ASSEMBLEE :

Nous conclurons en vous rappelant notre satisfaction concernant l'ambiance qu'il y a au cours de nos rencontres et vous souhaitant de continuer dans cette voie-là.

Bonnes vacances et à la saison prochaine.

TOURNOI DE FOOT A 7 ARBITRE

La FSGT, en partenariat avec le FC POTO, a organisé son premier Tournoi de FOOTBALL à 7 arbitré, le samedi 24 juin 2023.

Nous tenons à vous informer de notre déception et notre désarroi face au manque d'intérêt qu'il y a eu par les équipes de foot FSGT.

Uniquement **deux équipes de foot à 7** y ont participé. C'était organisé par notre comité et aucune équipe n'a daigné s'y intéresser. Il n'y avait que des équipes de FFF. **Alors que faire pour motiver les troupes** ???????

Nous remercions les dirigeants du FC POTO de s'être démenés pour trouver quand même des participants.

Nous vous mettons le palmarès, peut-être y jetterez-vous un œil !!!!!!!!!

TOURNOI FEMININ:

1^{er} US COLOMIERS 2 2^{ème} US COLOMIERS 1 3^{ème} LARDENNE 1 4^{ème} LARDENNE 2 5^{ème} ASSQOT

TOURNOI MASCULIN ET MIXTE (3 filles par équipe) :

1^{er} FC COSMO

2^{ème} GOLDEN EAGLES (FSGT 7)

3^{ème} AMICALE CD 31 4^{ème} BOCA JUNIOR

5^{ème} LARDENNE

6^{ème} UNITED POTO

7^{ème} LOS MERINGUES

8^{ème} FRATERNITE (FSGT 7)

9^{ème} FC POTO

10^{ème} LA SMALA

11^{ème} DZ UNITED

12^{ème} FRANCE HORIZON

13^{ème} HISPANOS TULUSANOS

14^{ème} MBOCK

15^{ème} ASSQOT

Meilleur buteur : MOJO (FC COSMO)

Meilleur joueur: YOLLAND (GOLDEN EAGLES)

Trophée de la Sportivité (fair-play) : LOS MERINGUES

